THE BELGIAN CONTRIBUTION TO THE SECOND VATICAN COUNCIL

INTERNATIONAL RESEARCH CONFERENCE AT MECHELEN, LEUVEN AND LOUVAIN-LA-NEUVE (SEPTEMBER 12-16, 2005)

EDITED BY

D. DONNELLY – J. FAMERÉE – M. LAMBERIGTS – K. SCHELKENS

> UITGEVERIJ PEETERS LEUVEN – PARIS – DUDLEY, MA 2008

A CIP record for this book is available from the Library of Congress.

ISBN 978-90-429-2101-6 (Peeters Leuven) D/2008/0602/91

All rights reserved. Except in those cases expressly determined by law, no part of this publication may be multiplied, saved in an automated data file or made public in any way whatsoever without the express prior written consent of the publishers.

© 2008, Peeters, Bondgenotenlaan 153, B-3000 Leuven (Belgium)

DIVERSITÉ DES TENDANCES À L'INTÉRIEUR DE LA MAJORITÉ CONCILIAIRE

GÉRARD PHILIPS ET GIUSEPPE DOSSETTI

Notre exposé reste évidemment très schématique en ce sens qu'il indique souvent des pistes à explorer à l'avenir sans pouvoir en faire davantage dans les limites de notre exposé d'aujourd'hui. D'autre part, nous n'allons pas revenir ici sur le rôle spécifique qui, petit à petit, va incomber à Philips dès les premières semaines de Vatican II et que nous avons esquissé ailleurs¹.

I. Une question de terminologie

Une typologie sommaire des tendances à Vatican II reposait, dès le début du Concile, sur une distinction entre *conservateurs* (de la minorité) et *progressistes* (de la majorité). Cependant, il est apparu bientôt que ladite majorité n'était pas un courant homogène. Une 'aile gauche' se manifeste surtout à partir de la seconde lecture du schéma rénové *De ecclesia* (septembre 1964). Ce que l'on pouvait appeler alors une 'nouvelle opposition' regroupait des experts et des évêques qui estimaient que les nouveaux dirigeants de la Commission doctrinale avaient fait trop de concessions à la minorité conservatrice². Cette question touche de près les relations fluctuantes de l'équipe dite belge avec le courant de la majorité.

Déjà en 1992 au colloque de Lyon, le professeur Komonchak concluait son exposé par la constatation suivante: «Les différences et les tensions parmi la majorité dite 'progressiste' au Concile demeure une des questions les moins explorées de l'histoire de Vatican II; mais c'est une étude

^{1.} Cf. J. Grootaers, Gérard Philips à Vatican II: Une silhouette exceptionnelle, dans L. Declerck – W. Verschooten, Inventaire des papiers conciliaires de Mgr Gérard Philips, secrétaire adjoint de la Commission doctrinale. Avec une Introduction par J. Grootaers (Instrumenta Theologica, 24), Leuven, Bibliotheek van de Faculteit Godgeleerdheid, 2001, pp. XXIII-XXXVIII.

^{2.} J. Grootaers, La collégialité vue au jour le jour en la III^{ème} session conciliaire, dans Irénikon 28 (1965) 186-187.

J. GROOTAERS

qui est absolument nécessaire non seulement pour comprendre le Concile mais aussi sa réception au cours des décennies suivantes»³.

Heureusement, depuis lors, nous avons eu une étude approfondie du professeur Claude Soetens au colloque de Bologne de 1996: «La 'squadra belga' all'interno della maggioranza conciliare»⁴.

Faisant la synthèse de la méthode de travail des Belges dans le courant majoritaire, Soetens distingue deux données de base de leur action. En premier lieu, il place le leadership du cardinal Suenens, qui s'est engagé à réaliser un plan du Concile dès le printemps 1962. Dès lors les Belges vont en premier lieu s'efforcer de suivre de près les travaux en commission et groupes de travail concernant les projets fondamentaux de Vatican II: pour y parvenir, il y aura une répartition des tâches et une présence constante aux points névralgiques de la procédure. En second lieu, les Belges vont conduire cette action avec discrétion et obstination, mais aussi avec modération et conciliation⁵.

Enfin, la réflexion la plus significative sur notre thématique du point de vue théologique provient d'une contribution que le professeur J. Komonchak lui-même a présentée plus récemment au colloque de Klingenthal en 1999 sous le titre 'La valutazione sulla Gaudium et spes: Chenu, Dossetti, Ratzinger'é. Nous y reviendrons brièvement en conclusion. Mais, avant d'esquisser l'action de deux acteurs importants du Concile – Gérard Philips et Giuseppe Dossetti – il n'est pas superflu de souligner la difficulté à cerner une terminologie adéquate⁷. L'hypothèse

- 3. J.A. KOMONCHAK, *The Initial Debate about the Church*, dans É. FOUILLOUX (éd.), *Vatican II commence... Approches francophones* (Instrumenta Theologica, 12), Leuven, Bibliotheek van de Faculteit Godgeleerdheid, 1993, p. 348.
- 4. Parue dans M.T. FATTORI A. MELLONI (éds.), L' evento e le decisioni: Studi sulle dinamiche del Concilio Vaticano II (Testi e richerche di scienze religiose. Nuova Serie, 20), Bologna, Il Mulino, 1997, pp. 143-172.
- 5. Dans le même ordre de préoccupations, il conviendrait de consulter aussi l'article du professeur G. Alberigo, Critères herméneutiques pour une histoire de Vatican II, où se trouvera notamment une interprétation de la pratique de 'compromis' et de la recherche de l'unanimité. Cet exposé a paru en deux endroits différents: dans M. LAMBERIGTS C. SOETENS (éds.), À la veille du Concile Vatican II: Vota et réactions en Europe et dans le catholicisme oriental (Instrumenta Theologica, 9), Leuven, Bibliotheek van de Faculteit Godgeleerdheid, 1992, 12-23; et dans J.P. JOSSUA N.J. SED (éds.), Interpréter. Mélanges offerts à Claude Geffré, Paris, Cerf, 1992, 261-275.
- 6. Dans J. Doré A. Melloni (éds.), Volti di fine concilio: Studi di storia e teologia sulla conclusione del Vaticano II (Testi e ricerche di scienze religiose. Nuova Serie, 27), Bologna, Il Mulino, 2001, 115-153.
- 7. Depuis plusieurs années, nous avons eu de nombreux échanges de vues à ce sujet avec nos collègues à Bologne et aussi à Würzburg, avec Riccardi (à Rome), mais en premier lieu avec Komonchak (en 1994 à Boston et en 1995 à Brescia) qui nous ont été de la plus grande utilité. Nous en remercions ici nos interlocuteurs.

de travail que je voudrais proposer ici et dont je prends la responsabilité repose sur une double polarité: (1) une première polarité, qui se réfère principalement mais pas uniquement à la stratégie (ou la tactique) prônée dans le débat conciliaire, oppose des médiateurs et des intransigeants; (2) une seconde polarité, qui généralement traite davantage du contenu des documents en discussion, oppose des possibilistes et des radicaux (ou maximalistes).

1. Première polarité: médiateurs — intransigeants

Dès le début de Vatican II, il y eut un courant puissant en faveur de la 'médiation'. Il nous paraît indéniable que l'influence de Jean XXIII a été décisive à cet égard. Après le vote négatif du 20 novembre 1962 concernant le schéma 'des sources de la Révélation', le pape désirait sortir le Concile de l'impasse en instituant immédiatement une commission mixte où les 'novateurs' du Secrétariat pour l'Unité et les traditionalistes de la Commission doctrinale allaient pouvoir dialoguer.

Dans le plan de travail de l'archevêque de Malines-Bruxelles présenté au Concile au début de décembre 1962 – une présentation qui avait au préalable reçu l'aval de Jean XXIII – Suenens stipulait qu'il fallait utiliser au maximum les schémas élaborés pendant la phase préparatoire en leur donnant 'un souffle et un élan' qui leur manquaient actuellement.

Par la suite, de nombreuses commissions mixtes furent instituées (pour plusieurs chapitres du *De ecclesia*, pour le *De oecumenismo*, pour le schéma des Églises orientales, pour la Liberté religieuse, pour chacun des dix chapitres du Schéma XIII et même brièvement avec la Commission pontificale pour la régulation des naissances), dans le but évident d'obtenir un rapprochement entre tendances opposées en instaurant un dialogue. Cependant, l'exemple le plus clair de médiation fut le projet de révision du *De ecclesia* qui tiendrait compte du schéma de la phase préparatoire. Lorsque Suenens demande à Philips de réviser le schéma, c'est dans cette perspective⁹. Et lorsque Philips refuse de faire cette révision seul et

^{8.} L.-J. SUENENS, Souvenirs et espérances, Paris, Fayard, 1991, p. 72; concernant les circonstances de cette intervention importante de Suenens, voir G. CAPRILE, Il Concilio Vaticano II: Cronache del Concilio Vaticano III: Secondo Periodo 1963-1964, Rome, Civiltà Cattolica, 1966, pp. 247 et 269.

^{9.} À la Commission de coordination, Suenens s'efforce aussi de démontrer que les matières traitées dans le Schéma XVII de 1963 (plus tard Schéma XIII) ont pour une bonne part été puisées dans des textes de la phase préparatoire: e.a. 'De ordine morali', 'De ordine sociali', 'De ordine internationali' et encore trois autres.

J. GROOTAERS

s'adresse à un groupe de travail d'origine mixte pour l'assister, il suit les instructions de Suenens: il est le prototype du médiateur.

Plus tard – fin février 1963 – la sous-commission doctrinale *De ecclesia* se trouve devant sept projets différents. Si elle choisit bientôt le texte révisé provenant de l'équipe Philips, c'est parce que c'est le projet le plus 'hétérogène' qui soit présent. Cela signifie qu'il ne s'agit pas d'un texte de *substitution* rédigé à frais nouveaux, mais d'une tentative d'*intégration* des éléments de l'ancien schéma dans une structure nouvelle et une perspective plus large, *et donc* différente.

En ce qui concerne la notion d'intransigeant', il faut prendre ce terme dans son sens premier, donc à la lettre, c'est-à-dire comme désignant «celui qui refuse de transiger, celui qui n'admet aucune concession, celui qui est irréductible»¹⁰. Il ne s'agit donc pas ici du sens *dérivé* du terme dans les tensions entre idéologies du XIX^e siècle dans certains pays d'Europe. Nous avons cité la définition du dictionnaire *Robert*!

Aux yeux des *intransigeants*, ce qui compte, c'est notamment de réaliser le programme radical du renouveau ecclésiologique et de la réforme institutionnelle (notamment de la Curie romaine). Certains parmi eux estiment qu'il faut d'abord renouveler les commissions conciliaires et confier la direction de celles-ci à des figures représentatives de l'assemblée conciliaire.

Les médiateurs, par contre, ont conscience des contraintes que le travail en commission impose. Ils tiennent compte de la nécessité d'obtenir un large assentiment de l'assemblée conciliaire, dont les débats se concluent nécessairement par des votes. Le risque des adeptes de la ligne intransigeante est de savoir que leurs propositions seront rejetées par la majorité et cependant de les maintenir. Le risque principal de l'attitude de la médiation, c'est d'aboutir à des textes non dépourvus d'ambiguïté et de s'y résigner. En plagiant une expression célèbre de Charles Péguy, nous sommes tenté de dire: 'les intransigeants ont les mains pures, mais ils n'ont pas de mains'¹¹.

La 'pointe' de l'intransigeance se reconnaît lorsque des *periti* refusent toute collaboration à la rédaction d'un texte qu'ils ont critiqué et qu'ils ont l'occasion d'améliorer. À cet égard, le cas de Hans Küng est particulièrement éloquent grâce au récit que le grand théologien suisse y

^{10.} Nous citons ici le Petit Robert (1984), p. 1026.

^{11. «}Le kantisme a les mains pures, mais il n'a pas de mains», écrivait Charles PÉGUY, Victor-Marie, comte Hugo, dans Œuvres en prose complètes (Bibliothèque de la Pléiade), Paris, Gallimard, 1992, p. 331. Et Péguy de poursuivre: «Et nous nos mains calleuses, nos mains noueuses, nos mains pécheresses, nous avons quelquefois les mains pleines». Peut-être s'agit-il ici de nos médiateurs...

consacre avec verve dans ses mémoires¹². C'est Karl Rahner qui s'efforce de persuader Hans Küng d'accepter de collaborer à la Commission doctrinale du Concile; celui-ci est d'abord perplexe, mais bientôt il refuse: d'une part il craint de ne plus pouvoir prendre en public des positions aussi critiques s'il a participé activement à la rédaction d'un texte conciliaire, et d'autre part il lui semble qu'il dispose d'autres moyens pour influencer Vatican II, soit par les interventions qu'il prépare pour des évêques et ses exposés aux conférences épiscopales, soit par l'influence qu'il exerce sur la grande presse, et plus tard par ses publications¹³.

Un autre exemple est celui de Don Dossetti. Lorsqu'en 1965 celui-ci se plaignit au père Tucci des graves erreurs qui défiguraient le Schéma XIII en discussion au Concile, le rédacteur de la *Civiltà Cattolica* lui proposa aussitôt de rédiger des amendements afin d'améliorer le texte en question. Mais Dossetti semble avoir refusé une telle collaboration¹⁴.

2. Seconde polarité: possibilistes — radicaux

Notre seconde polarité repose sur l'opposition entre les possibilistes et les radicaux (ou maximalistes). Quant au terme de possibiliste, on peut le puiser dans l'expérience personnelle du grand théologien conciliaire que fut le père Yves Congar. Celui-ci fut très sensible aux deux termes de cette polarité à l'intérieur du courant majoritaire. Congar nous décrit dans son Journal une soirée mémorable avec Hans Küng qui se révèle comme un radical. Cela se passe vers mi-octobre 1963 lorsque le schéma sur la Liturgie faisait l'objet de votes et que le De ecclesia du groupe Philips était discuté au Concile. Yves Congar décrit alors cette soirée de discussion avec Hans Küng, plein d'intelligence mais extrêmement critique à l'égard du texte sur la Liturgie et à l'égard de A.-G. Martimort, critique aussi devant le De ecclesia, selon lui révisé, «plein de naïveté et de banalités».

^{12.} Cf. H. Kung, Erkämpfte Freiheit: Erinnerungen, Tome I, München, Piper, 2002, pp. 465-468: «Kommissionsarbeit – Ja oder nein?».

^{13.} Ayant refusé de collaborer à la Commission doctrinale du Concile et après avoir énuméré les inconvénients d'une discussion conciliaire entre évêques et théologiens qui manquent de compétence, H. Küng conclut qu'il veut suivre un tout autre cheminement: «Je veux en ce qui concerne l'Église proposer mon propre projet, sans concessions et avec précision, sans les pressions des commissions conciliaires et sans les douleurs de compromis théologiques avec la Curie. J'ai pris la résolution d'écrire un livre sur le thème Église. [...] Concrètement, cela signifie qu'au lieu de gaspiller des forces dans la Commission théologique, je vais les investir dans une synthèse ecclésiologique dans l'esprit du Concile». (KÜNG, *Erkämpfte Freiheit* [n. 12], pp. 484-487, notre traduction de l'allemand). Le livre dont le projet est évoqué ici paraîtra en 1967 sous le titre *Die Kirche*.

^{14.} Cf. J. GROOTAERS, *Diarium*, cahier n. 60: entretien avec le père R. Tucci en date du 9 juillet 1967.

J. GROOTAERS

Le jeune Küng, remarque Congar, est un fonceur, à l'opposé de Martimort: «Celui-ci est livré au 'possible', à la tactique: c'est un réformiste, un possibiliste: Küng est un exigeant, de type révolutionnaire». C'est nous qui soulignons ici le terme de possibiliste, car le même thème et parfois le même terme reviendront sous la plume du grand théologien français, et correspondent bien à un aspect significatif de Vatican II. L'usage qu'un observateur conciliaire aussi averti que Congar en fait nous autorise à nous en servir à notre tour. Au cours de cette rencontre avec Hans Küng, Congar se sent d'abord attiré par ce radicalisme, dont il a une certaine nostalgie, mais ensuite, tiraillé entre les deux 'pôles', il se dit conscient des progrès déjà accomplis par le Concile (par exemple, «on a substitué Philips à Tromp») et surtout «il faut voir aussi ce qui a été possible»¹⁵. Enfin, lorsque Congar livre sa pensée personnelle, il révèle le fondement de l'attitude possibiliste qui est la sienne à Vatican II: «Moi, je crois profondément aux délais, aux étapes nécessaires. J'ai vu que ma conviction était vraie. J'ai vu aussi tant de chemin fait en 30 ans. J'ai tellement le sentiment qu'un grand corps comme est l'Église exige un mouvement d'un rythme mesuré» 16.

En plus du 'sens de l'assemblée' évoqué par A.-G. Martimort, Congar nous montre ici un remarquable sentire cum ecclesia qui le caractérise. Ces réflexions de Congar ne l'empêchent pas d'être aussi sensible à ce qui manque dans le schéma révisé et dans le travail conciliaire. Il note: «Il n'y a pas eu vraiment ressourcement». Mais cela aussi fait partie de la perspective possibiliste.

La pensée du professeur Thils au cours du Concile était très proche de cette perspective: il pensait qu'il ne fallait pas forcer la main aux évêques au Concile ni lorsqu'il s'agissait d'œcuménisme ni quand la liberté religieuse était à l'ordre du jour. Si on les entraînait vers des attitudes qui les dépassent encore, une fois rentrés chez eux, ils ne seraient pas capables de réaliser certains engagements pris à Rome¹⁷. Notre exposé a pour but

^{15.} Y. Congar, Mon journal du Concile, présenté et annoté par É. Mahieu, 2 tomes, Paris, Cerf, 2002, Tome I, pp. 465-466, en date du 12 octobre 1963. Ailleurs et à un autre niveau, Congar est rempli d'estime pour le De ecclesia, schéma alternatif allemand présenté à Mayence (Congar s'y trouve en compagnie de Philips) et élaboré à un haut niveau théologique par le père Grillmeier. Il ajoute: «Mais on ne sait qu'en faire»... Il est obligé de reconnaître que c'est un traité et non un schéma (ibid., pp. 320-321, en date du 26 janvier 1963). À la même époque, ayant reçu des remarques d'un 'excellent théologien' – resté anonyme – concernant les deux premiers chapitres du schéma révisé, Congar écrit à Philips: «Il est clair que c'est à la fois très intéressant et impossible à réaliser». Il termine cette lettre en suggérant à Philips d'assumer quelques idées qui s'y trouvent. Cf. Fonds Philips, 551.

^{16.} Ibid.

^{17.} GROOTAERS, Diarium, cahier n. 25, le 29 septembre 1964.

de mettre à l'avant-plan la diversification des tensions et des polarités à l'intérieur du courant de la majorité conciliaire. Cette approche pourra, je l'espère, contribuer à démontrer que le rôle des Belges comme médiateurs se situe dans un ensemble plus large et plus nuancé que l'on pourrait croire au premier abord. Nous avons en outre trois aspects à retenir, qui mériteraient des études ultérieures:

- a. L'équipe dont le Collège belge est le centre reçoit l'aide d'un certain nombre de non-Belges (parfois une petite dizaine!).
- b. Il y avait à Rome au Concile quelques Belges qui tournaient le dos au Collège belge soit parce qu'ils se trouvaient dans le camp de la minorité, soit parce qu'ils appartenaient à la tendance intransigeante ou radicale.
- c. L'équipe a connu quelques moments de crise grave lorsqu'il est apparu que les Belges pouvaient être eux-mêmes divisés entre *médiation* et radicalisme.

C'est surtout ce dernier phénomène des crises internes de l'équipe belge qui n'a pas été exploré et dont l'étude devrait être approfondie. Ainsi, il serait utile d'étudier la crise qui a entouré l'introduction par Paul VI de la fameuse *Nota praevia* qui, à l'origine, était destinée à accompagner le rapport concernant le chapitre 3 du *De ecclesia*. Mais cette *Nota* fut par la suite majorée par le pape comme interprétation de la Constitution toute entière. Les concessions auxquelles Philips fut alors contraint ont divisé l'équipe qui l'entourait.

Deux autres moments critiques de Vatican II qui ont provoqué des dissensions au sein de la *squadra* eurent lieu au cours de la quatrième période du concile: la crise profonde de fin octobre 1965 autour du schéma *De revelatione* et celle de fin novembre 1965, lorsque Paul VI – en fin de procédure – voulut forcer la Commission du Schéma XIII à introduire quatre amendements dans le chapitre sur le mariage, concernant la régulation des naissances. L'équipe se divisa entre ceux qui acceptèrent une médiation par la rédaction de textes de compromis et ceux qui firent montre d'intransigeance à l'égard des pressions qui venaient du 'sommet' 18.

3. Post-scriptum sur une médiation inversée

À partir du début de la troisième période conciliaire, la 'médiation' va subir une métamorphose et changer de signification: elle aura alors pour

18. On trouvera les épisodes de cette dernière «affaire» et la documentation qui s'y réfère dans J. GROOTAERS – J. JANS (éds.), La régulation des naissances à Vatican II: Une semaine de crise (Annua Nuntia Lovaniensia, 43), Leuven, Peeters, 2002.

but de tranquilliser la minorité conciliaire. Dans plusieurs cas, c'est à la suite d'une initiative de Paul VI, dans quelques cas c'est en son nom et parfois à son insu.

L'esprit de médiation insufflé par Jean XXIII avait pour but de permettre à la majorité conciliaire de participer au travail rédactionnel du Concile et à l'amendement des schémas. À partir de l'automne 1964, il s'agira d'un autre souffle afin d'introduire des représentants de la minorité dans les commissions dont celle-ci se méfie. Certaines de ces initiatives suscitent un grand émoi au Concile et même l'indignation publique de la majorité: notamment lors d'une nouvelle Commission pour la Liberté religieuse (11 octobre 1964) et par le remaniement de la souscommission doctrinale chargée de traiter les *modi* du *De ecclesia* (le 21 octobre 1964)¹⁹.

Vers la fin de septembre 1965, il s'agit du Secrétariat pour l'Unité: certains ont le sentiment que la minorité y est sous-représentée et qu'il serait nécessaire 'd'élargir' au Secrétariat le groupe de travail qui rédige le texte du schéma sur la Liberté religieuse en y associant des membres 'd'autres tendances' 20. Ce ne sont ici que quelques cas mentionnés à titre d'exemples.

4. Quelques milieux typiques

Qu'il nous soit permis d'énumérer en bref quelques 'milieux' qui, à certaines occasions, se sont révélés *radicaux* ou *intransigeants*:

a. Les concertations fréquentes d'un groupe significatif de théologiens allemands et germanophones en contact avec des épiscopats de langue allemande: cette concertation incluait aussi des experts comme Philips, Congar et Schillebeeckx. Il est évident que ce groupe influent n'est pas toujours homogène. Quelques grandes figures épiscopales comme König, Frings, Volk, avaient le souci de garder le contact avec les théologiens allemands, ceux-ci étaient des figures d'avant-plan, mais ils n'appartenaient pas à la même faculté. (Le cas de l'influence de

^{19.} Voir la correspondance de Mgr Heuschen avec des membres de sa famille. Cf. L. DECLERCK, Inventaire des papiers conciliaires de Monseigneur J.M. Heuschen, évêque auxiliaire de Liège, membre de la Commission doctrinale, et du Professeur V. Heylen (Instru-menta Theologica, 28), Leuven, Peeters, 2005 [cité désormais Fonds Heuschen], n. 439, du 11 octobre 1964, et n. 404, lettre du 21 octobre 1964.

^{20.} Cf. L. DECLERCK – A. HAQUIN (éds.), Albert Prignon: Journal conciliaire de la quatrième Session (Cahiers de la Revue théologique de Louvain, 35), Louvain-la-Neuve, Publications de la Faculté de Théologie, 2003, pp. 50-59, 67-68 et passim.

Louvain est à cet égard un cas unique à Vatican II. Autre caractéristique unique: Louvain, étant une université de l'Église locale, donc inter-diocèses.)

- b. Le milieu de Bologne: il ne s'agit pas uniquement du cardinal Lercaro, du père Dossetti et du professeur Alberigo, mais aussi d'évêques de proximité comme Bettazzi et Amici et du journaliste R. La Valle.
- c. L'Église Melkite avec le Patriarche Maximos IV, grande figure d'avant-garde et aussi quelques Orientaux comme Ghattas et Ziadé. Des experts, dont Dom Rousseau, étaient collaborateurs occasionnels du milieu melkite, dont ils se sentaient très proches.
- d. Certains théologiens français du Secrétariat pour l'Unité ont pris à certains moments des initiatives *radicales* (Mgr Willebrands, par contre, fut nettement «médiateur»)²¹.
- e. L'un ou l'autre théologien de l'Institut Oriental qui travaillait pour des évêques orientaux: par exemple, le père Dejaifve, jésuite belge, refusait la 'médiation' du Collège belge.
- f. Quelques figures *maximalistes* quant à la collégialité défendue par eux (principalement en octobre 1964 lorsque la Commission se trouve confrontée *in aula* à de nombreux amendements à cet égard), B. Alfrink (Utrecht), Butler (Londres), Hermaniuk (Winnipeg), Rusch (Innsbrück)²². À la même époque, la Commission devait réagir à des amendements de la 'minorité' en faveur d'une papauté 'monarchique' tendant à isoler le successeur de Pierre du collège.

II. LE PROFESSEUR GÉRARD PHILIPS

Il y a un certain paradoxe à vouloir situer les positions conciliaires de deux personnages aussi différents voire même contradictoires que le grand théologien flamand Gérard Philips, artisan conciliaire de Louvain, et le grand spirituel italien Giuseppe Dossetti, qui inspira l'officine de Bologne pendant le Concile²³.

Philips et Dossetti étaient l'un et l'autre d'anciens parlementaires et avaient donc une expérience commune des procédures de la démocratie, expérience qui faisait totalement défaut à la plupart des théologiens de

- 21. Certains de ces théologiens provenaient du Centre Istina (e.a. le père C. Dumont, O.P.), d'autres du Saulchoir (e.a. le père Dupuy, O.P.) et du monastère de Chevetogne (notamment Dom E. Lanne, O.S.B.).
- 22. Mgr Rusch fit des interventions au Concile parfois au nom d'un grand nombre d'évêques germanophones qui causèrent particulièrement l'inquiétude de Paul VI.
- 23. Voir l'ouvrage documentaire récent de G. Alberigo (éd.), *L'officina Bolognese 1953-2003*, Bologna, Centro editoriale Dehoniane, 2004.

538 J. GROOTAERS

métier ainsi qu'aux évêques assemblés à Vatican II. Mais encore cette similitude n'allait-elle pas loin. Dossetti (avant son ordination sacerdotale) fut un homme politique de premier plan, collaborateur de la Constituante et avec un leadership de poids dans la *Démocratie Chrétienne*. Philips, de son côté, était un sénateur coopté pour la province du Limbourg, avec une activité plus morale que politique et sans engagement dans la vie des partis. Nous reviendrons plus loin sur les comparaisons à faire entre ces deux personnalités.

1. La situation de Philips à Louvain

C'est en 1942 que G. Philips fut chargé d'enseigner la théologie dogmatique à Louvain. L'accueil qu'il reçut à la Faculté de théologie ne fut pas particulièrement cordial. Philips avait reçu sa formation à Rome, à la Grégorienne, et ne provenait donc pas du «bercail» louvaniste²⁴. En outre, cette nomination suivait de près la condamnation par Rome du professeur Draguet, qui avait dû abandonner la Faculté de théologie. Cette circonstance a pu 'assombrir' l'arrivée de Philips²⁵.

Malgré les résistances de la Faculté devant la candidature de Philips, c'est le cardinal Van Roey, archevêque de Malines, qui tint bon et imposa la nomination de Philips. Cette circonstance est significative. Le cardinal Van Roey plaidait alors depuis cinq ans pour que la Faculté de théologie se préoccupât davantage des nécessités de l'heure. Il fit un discours important qui, à l'époque, fut mal reçu par les professeurs de théologie²⁶.

- 24. Il faut remarquer que, plus tard, de nombreux autres évêques et théologiens de la 'squadra belga' provenaient de la Grégorienne!
- 25. R. Draguet (1896-1980) fut professeur de théologie dogmatique à Louvain. Sur ordre de Rome en 1942 il fut obligé de quitter la Faculté. Il fut réhabilité par une lettre de Cicognani à Suenens le 2 juillet 1965.
- 26. À l'assemblée annuelle des anciens étudiants de la Faculté en juin 1937, l'archevêque de Malines déclara qu'à l'époque où l'Église était attaquée au plan historique (le modernisme), la Faculté avait fait du très bon travail en se consacrant à la méthode historique. Mais aujourd'hui il fallait se tourner résolument vers les problèmes du jour: une tâche nouvelle s'impose, «l'étude spéculative du message lui-même et l'élaboration rationnelle de son contenu» devant l'émergence des idéologies contemporaines et des courants nouveaux de la pensée religieuse. Ce discours eut plusieurs conséquences, entre autres la création d'une chaire sur «les mystiques contemporaines» (prof. Grégoire), le choix de la thèse de Louis Janssens qui étudia «Personne et Société», l'actualisation du sujet de la maîtrise de R. Aubert sur «l'Acte de foi», et peut-être d'autres encore que nous ne connaissons pas.

Quant au discours du cardinal Van Roey du 29 juin 1937, voir B. RIGAUX, *Une importante réunion à la Faculté de théologie à l'Université de Louvain*, dans *Revue catholique des Idées et des Faits* (1937) 10-13. Et, dans le même périodique, le numéro du 22 octobre 1937, le rappel du discours de Van Roey par le recteur Mgr Ladeuze à l'ouverture de l'année académique 1937-1938.

C'est dans ce contexte particulier qu'il faut comprendre la nomination à une chaire complémentaire de dogmatique du chanoine G. Philips, qui avait les qualités nécessaires et l'expérience pastorale qui correspondaient aux vœux du cardinal Van Roey²⁷.

Suenens et Philips se connaissaient depuis très longtemps: depuis leurs études communes à la Grégorienne à Rome. Ils ne semblent pas avoir été des amis. Bientôt, de vives tensions les ont opposés: il y a l'incompatibilité évidente entre la Légion de Marie, implantée en Belgique par Suenens, et l'Action Catholique, coordonnée en Flandre par Philips à la demande explicite des évêques de Belgique et avec l'appui de ceux-ci: une situation très différente de celle de la Légion de Marie!

Ils se sont opposés notamment au IIe Congrès mondial de l'Apostolat des laïcs (Rome, octobre 1957) au sujet de la position 'privilégiée' de l'Action Catholique, que Pie XII - sous l'influence de Suenens - semblait avoir mise en question dans son discours d'ouverture. Cependant, certaines circonstances les avaient rapprochés à Louvain. Ainsi que nous l'avons indiqué, Philips, nommé à Louvain en 1942, s'y sentait isolé. À la même époque, Suenens, nouveau vice-recteur de l'Université, prit l'initiative peu 'louvaniste' de réunir un groupe de dialogue entre théologiens de l'Université et théologiens de la Faculté jésuite²⁸. Bien que nouveau venu, Philips fut alors invité à se joindre à ce groupe informel²⁹. Notons que Mgr Suenens était lui aussi, comme Van Roey, préoccupé d'un renouveau doctrinal plus actuel. C'est ainsi qu'il fonda à l'époque un Institut des Sciences Religieuses pour la formation religieuse des étudiants laïcs: cette initiative eut à souffrir des critiques sinon de l'opposition de certains professeurs de la Faculté. Le professeur Philips fut lui aussi chargé d'enseignement à ce nouvel Institut.

Plus tard, il paraissait vraisemblable que le rôle éminent que G. Philips a assumé à Vatican II allait contribuer à l'intégrer davantage parmi ses collègues. Son leadership évident à Rome ne pouvait que 'flatter' le milieu louvaniste. Et pourtant, il faut noter que le sentiment de malaise

^{27.} Cf. Grootaers, *Diarium*, cahier n. 45, entretien avec le prof. R. Aubert, le 11 mars 1966.

^{28.} Il faut rappeler ici qu'une tradition ancienne voulait que la Faculté de théologie n'acceptât en son sein aucun membre d'un ordre religieux: ni dominicain, ni jésuite (à l'exception d'un bénédictin)!

^{29.} Dans un article nécrologique consacré à Philips, le professeur Coppens écrivait: «Philips eut l'occasion de rompre en partie cette situation quand le vice-recteur de l'époque (1940-1945), Léon Suenens, lui aussi homo novus, prit l'initiative de réunir mensuellement dans sa maison [...] quelques professeurs pour ce qu'il concevait comme des colloques théologiques. [...] Au départ de Mgr Suenens pour Malines, le professeur Philips continua les réunions chez lui...» (voir les ETL [1972] 325, n. 8).

que Philips ressent à l'égard de sa Faculté reste toujours vivace et s'exprime encore dans son Journal à la date du 5 mai 1963: «Je ne me sentirai probablement jamais chez moi à la Faculté de théologie de Louvain. Pourtant, avec un certain nombre de collègues, j'ai d'excellentes relations. Mais je ne puis approuver dans mon for intérieur la mentalité propre à l'ensemble. Dois-je 'accepter' cette mentalité? En tout cas, je dois essayer de la 'comprendre' [...] Cela est très difficile» 30. Le théologien Philips était connu pour une triple spécialisation: 1. le renouveau de l'ecclésiologie; 2. le rôle du laïcat; et 3. la mariologie à laquelle il cherchait à donner une dimension christologique. Il faut y joindre aussi son intérêt, très tôt déjà, pour le mouvement œcuménique et sa participation aux Journées annuelles de Chevetogne. En général ses étudiants estimaient que Philips dans ses leçons orales donnait une théologie très ouverte et très dynamique: une ouverture qui généralement était moins présente dans les ouvrages qu'il publiait.

Enfin, G. Philips fut pendant de longues années (1953-1968) membre coopté du Sénat belge: une activité qu'il a voulu exercer de manière 'œcuménique' au-dessus des partis. Alors que certains collègues de la Faculté jugeaient ce cumul d'un œil très critique, Philips lui-même attachait un grand prix à ses contacts et à sa participation à un milieu aussi 'pluraliste' qu'une assemblée parlementaire³¹. On peut souligner ici que ces centres de réflexion et d'action pastorale de Philips constituaient une excellente préparation à la thématique que Vatican II allait mettre à son ordre du jour.

2. L'évolution d'un 'médiateur' à Vatican II

Lorsque le cardinal Suenens, peu après l'ouverture de Vatican II, demanda à Philips de rédiger une nouvelle version d'un schéma traitant de l'Église, c'est en tenant compte du *De ecclesia* de la période préparatoire, un texte qui, à ce moment-là, n'était pas encore apparu à l'ordre du jour de l'assemblée plénière. Il s'agissait donc de se placer dans une perspective de *médiation*.

^{30.} K. SCHELKENS (éd.), Carnets conciliaires de Mgr Gérard Philips, secrétaire adjoint de la commission doctrinale. Texte néerlandais avec traduction française et commentaires (Instrumenta Theologica, 29), Louvain, Peeters, 2006, en date du 5 mai 1963 (Désormais cité Journal Philips).

^{31.} Au cours d'une conversation avec Mlle. Rosa Philips, la sœur du professeur, celle-ci tint à nous confier que cette présence au Sénat belge avait pour le prêtre qu'était son frère une signification pastorale. Elle se disait convaincue que la vie parlementaire avait permis à son frère de rester étroitement lié à la «vie réelle». Ses relations amicales concernaient des sénateurs de toutes les tendances. Cf. GROOTAERS, *Diarium*, cahier n. 49, conversation du 10 août 1966.

Le professeur Philips s'efforce donc de prendre deux précautions: il ne veut pas d'un schéma de *substitution* qui viendrait d'un seul auteur ou d'une seule origine nationale (tel le schéma que des amis allemands avaient préparé) et d'autre part il a conscience de l'obligation de tenir compte du schéma préparatoire (de sorte que les minoritaires de bonne volonté puissent s'y retrouver)³².

D'autres milieux conciliaires, plus tard, se préoccupent de rédiger des schémas de substitution: le cercle réuni à l'initiative des experts germanophones rédige au cours des premiers mois de 1963 un schéma sur la Révélation et un autre sur l'Église. Le groupe de Bologne révèle, lui aussi, une tendance radicale comparable. Mais ces milieux tiennent trop peu compte du calendrier d'abord de la Commission de coordination et ensuite de la Commission doctrinale, et ils arrivent trop tard. Cependant, une forte personnalité comme Karl Rahner se montre flexible et a toujours accepté de collaborer avec le groupe Philips-Congar soit pour le De ecclesia révisé soit, en septembre 1963, pour un texte introductif à un nouveau Schéma XVII: un groupe qui s'inspire de la perspective de 'médiation' du cardinal Suenens³³. Cette attitude de médiation est, comme nous l'avons dit, une conséquence directe de la procédure de conciliation que Jean XXIII lui-même instaura après le vote négatif du 20 novembre 1962, concernant les sources de la Révélation. Cette initiative typique de Roncalli devient un modèle au cours des mois suivants.

Alors qu'au début de la deuxième période du Concile (octobre 1963) des voix critiques s'élevaient à l'égard du *De ecclesia* du groupe Philips, le théologien de Louvain tenait à rappeler que les membres du comité de rédaction avaient accepté à l'époque une responsabilité collective pour l'ensemble d'un *texte-mosaïque* de six auteurs différents et non pas d'un seul auteur! Il régnait alors une atmosphère de confusion et d'incertitude qui pesait sur tout le Concile et aussi sur le groupe rédactionnel de Philips. Cette atmosphère va se résorber avant la fin de la deuxième période de Vatican II.

^{32.} À la première réunion de la Commission de coordination du 21 janvier 1963, le cardinal Suenens faisant rapport concernant le schéma ecclésiologique, prend encore la précaution de calmer les esprits alarmés, en démontrant que sept des onze chapitres du *De ecclesia* de la phase préparatoire sont récupérés en tout ou en partie dans le schéma récemment révisé. Cf. AS V/1, pp. 94-95. D'ailleurs, Suenens fera de même plus tard pour le Schéma XVII (puis Schéma XIII).

^{33.} Dans une lettre à Philips, datée du 16 janvier 1963, Congar parle des remarques très intéressantes qu'il a reçues d'un excellent théologien, mais «impossibles à réaliser»; le concile ne veut pas donner un *De ecclesia* complet, qui ferait un bon cours. Cf. Fonds Philips, 0551.

Après le vote favorable des cinq questions le 30 octobre 1963 – un véritable tournant du Concile – et la réorganisation de la Commission doctrinale en neuf sous-commissions pour ventiler de nombreux changements de texte, Philips s'est métamorphosé: il retrouvait l'assurance qui lui était nécessaire pour faire progresser la procédure³⁴, dont les rouages allaient démontrer l'efficacité du Collège belge (même aux adversaires).

À la suite des difficultés du printemps de 1964 — notamment par les 13 suggestions de Paul VI, suggestions de tendance réductrice quant à la collégialité — la troisième période du Concile révélera que le leadership 'dynamique' de Philips a tendance à devenir 'statique'. Philips va devoir mettre en jeu tout le poids de son autorité pour freiner autant que possible le dépôt de *modi* afin de pouvoir 'garantir' l'approbation du texte en cause. Des évêques de la majorité conciliaire cherchaient à introduire des retouches favorables à une collégialité majorée, tandis que des représentants de la minorité tendaient à rouvrir un débat clos pour faire marche arrière. Lorsque l'approche de la *Nota praevia* rend l'atmosphère orageuse, il faut alors que Philips prenne des précautions au risque de mécontenter ses proches amis. Ce fut une crise profonde au sein de l'équipe belge.

L'exemple concret de Congar peut illustrer cette évolution. Au cours de l'intersession de 1962-1963, la stratégie d'un *texte-mosaïque* lui était apparue comme acceptable, mais en fin du parcours de la procédure il en découvre les inconvénients. Congar avait préparé avec soin une série de «modi» importants afin de rendre le *De ecclesia* plus proche de l'ecclésiologie orthodoxe. Il prend soin de diffuser ces propositions parmi les évêques «maximalistes». À deux reprises il découvre que d'abord Philips (fin octobre 1964) et ensuite Philips et Charue (mi-novembre 1964) refusent les *modi* en question. Du découragement Congar passe à l'indignation³⁵. L'impatience et l'indignation de Congar sont compréhensibles

^{34.} Cf. Grootaers, *Diarium*, n. 11 (conversation du 3 octobre 1963) et *Diarium*, n. 16 (conversation du 10 décembre 1963).

^{35.} Cf. Congar, Mon journal du Concile (n. 15), Tome II, Paris, 2002, le 26 octobre 1964 (p. 227) et le 14 novembre 1964 (p. 267). À la fin du Concile, en date du 3 décembre, Congar, en relisant le chapitre De populo Dei de la constitution sur l'Église, prend tout à coup le mors aux dents contre Philips et Thils! Il écrit (p. 583): «Sous-commission De populo dei. Nous voyons cruellement, en faisant le travail de près, combien le De ecclesia et ce ch. De populo dei en particulier, souffrent de n'avoir jamais été conçus. On a pris des morceaux ici et là; un ami de Philips, ayant l'oreille du cardinal Suenens, a introduit ici ou là l'idée qui lui chantait (ainsi le n. De populo uno et universali, introduit par Thils, et dont on ne voit ni la raison d'être, ni pourquoi il a été mis là): cela ne fait pas un texte! Philips a satisfait aux demandes currente calamo, avec une facilité déconcertante, ajoutant 'quelque chose' sur l'eucharistie ici, 'quelque chose' sur la mission là, 'quelque chose' sur la diversité des cultures ailleurs. J'ai ses fiches, écrites directement et presque sans rature. Mais c'est sans nerf, sans unité de pensée. Il n'y a pas une idée qui

lorsqu'on sait que la préparation de ces *modi* avait été un travail de longue haleine. L'initiative provenait de Congar lui-même dès juin 1964, mais avec l'aide de Dupuy qui lui avait fait part de ses objections contre le schéma *De ecclesia* de 'style belge': ces *modi* sont autant de corrections qui rapprochent le texte des conceptions ecclésiologiques de l'Orthodoxie. Les *modi* de Congar sont répandus à une grande échelle à partir du début de la troisième période du Concile³⁶.

Cependant, Congar reconnaît que la pression des anti-collégiaux et des «maximalistes en pouvoir papal» a été si forte que c'est surtout vers elle que Philips doit diriger ses efforts³⁷. Mgr Philips a acquis une nouvelle autorité en commission à partir de novembre 1963. Cependant, à bref délai, il fera une autre expérience: le rôle de *possibiliste* qu'il assume est un sort peu enviable et particulièrement ingrat³⁸. Il ne cesse d'être attaqué par différents milieux de *radicaux* et, d'autre part, son travail fait l'objet d'une vive animosité de la part de la minorité qui souvent fait alliance avec l'aile droite de la Curie contre lui.

3. La conception du Concile de Philips

Au cours d'une retraite que le théologien louvaniste entreprend au début d'août 1964, il désire faire une 'halte' et évaluer ses activités conciliaires. Au cours d'un entretien récent avec le cardinal Suenens, celui-ci l'a incité plusieurs fois à être plus combatif. Malgré son caractère réservé, Philips consacre plusieurs pages de son *Journal* au rôle qu'il a joué personnellement en commission e.a. concernant le schéma sur l'Église.

domine et distribue l'exposé». On est loin de la lune de miel d'octobre 1962 et loin de l'appréciation du *texte-mosaïque*.

- 36. Selon Congar, *Mon journal du Concile* (n. 15), Tome II, pp. 131-132, le père Duprey en diffuse 300 exemplaires et, d'autre part, le patriarche Maximos IV diffuse 400 exemplaires de ses «modi» très semblables à ceux de Congar.
- 37. Une étude systématique du *Journal* conciliaire du père Y. Congar pourrait révéler une bonne trentaine de passages si pas plus où il est question de sa collaboration quasi quotidienne avec l'équipe belge: son appréciation est généralement très positive, sauf dans une demi-douzaine de cas où la critique et un certain agacement prédominent. Le 13 mars 1964, il entreprend un véritable essai de cinq pages (1) sur les structures du groupe belge, et (2) sur l'esprit et l'action qui permettent ces structures. Cet essai élogieux se termine par des regrets de l'auteur, qu'aucune faculté de théologie de France n'ait pu avoir au Concile l'efficacité de Louvain. Cf. Congar, *Mon journal du Concile* (n. 15), Tome II, pp. 53-57.
- 38. Lorsque Suenens en 1987 reçoit un article critique de Bologne concernant Philips et la *Nota praevia*, il fait une annotation sarcastique sur 'l'ultradiplomatie de Mgr Philips', comme si lui-même n'y était pour rien! Cf. L. Declerck E. Louchez, *Inventaire des Papiers conciliaires du cardinal L.-J. Suenens* (Cahiers de la Revue théologique de Louvain, 31), Louvain-la-Neuve, Publications de la Faculté de Théologie, 1998 [Fonds Suenens], 2831.

Il constate d'abord que tant la *droite* que la *gauche* ont fait appel à son travail et à son influence, surtout parce que ceux-ci étaient pratiquement 'anonymes'. Il poursuit:

Mon intervention n'a pas été révolutionnaire et il y a très probablement des personnes qui le regrettent. J'ai visé la compréhension de la vérité — aussi large que possible — et l'accord — encore une fois aussi large que possible —, mais je n'ai pas réellement 'lutté'. Je veux dire: je n'ai jamais engagé le combat 'contre' quelqu'un, je me suis même efforcé de mon mieux pour qu'on n'engage pas le combat 'contre' quelqu'un. J'ai essayé de servir la Vérité qui est Notre Seigneur Jésus-Christ, y compris avec mes manquements. Certains de 'gauche' ou de 'droite' ont bien dit que j'étais trop indulgent. En tout cas, j'ai essayé de conserver la paix. Mais non la paix à tout prix. En tout cas, je n'ai rien dit ou défendu que je ne considérais pas comme vrai. Bref, j'ai essayé d'être honnête³⁹.

À la même page, le 'médiateur' Philips fait la considération suivante: «Quelque chose me frappe toujours chez les théologiens 'romains', à savoir qu'ils écoutent si peu. Ils savent tout et jugent tout à partir de leur conception qui se confond avec la foi. Tout se tient. Tout est absolu au même titre, car si on met quoi que ce soit en question, tout risque de s'effondrer. D'où la théologie de l'angoisse. Cependant, les théologiens de l'autre tendance se laissent aller à plusieurs reprises vers des déviations évidentes. Ce qui fournit alors [aux 'Romains'] un prétexte pour ne plus rien entendre». Quelques jours plus tard, Philips indique la véritable signification du Concile qu'il n'a pas manqué de défendre en de nombreuses circonstances:

Le Concile ne doit pas effectuer le travail théologique proprement dit, mais indiquer la direction, ne pas couper inutilement les issues, garantir la liberté légitime, et apprendre à chaque croyant à prendre ses responsabilités personnelles devant Dieu. Pour faire valoir ses idées propres, personne ne peut se servir du Concile, ce qui reviendrait à en abuser. Cela ne correspond ni à l'humilité intellectuelle ni à la confiance de la foi. Nous nous trouvons dans la lumière, mais aussi dans l'ombre de la foi. La victoire par la foi provient de Dieu et non pas de notre capacité intellectuelle⁴⁰.

^{39.} Journal Philips, à la date du 2 août 1964.

^{40.} *Ibid.*, à la date du 10 août 1964. Au même endroit on peut lire: «On répond à une attaque par une contre-attaque, ce qui entraîne un cercle vicieux. Je pense que la largeur d'esprit et la concertation mènent plus loin et demeurent davantage dans la vérité. Est-ce une question de tempérament? Indéniablement, pour une part. Mais cette conduite est aussi fondée sur la certitude que la thèse défendue est exacte et aboutira finalement. Peut-être trop tard? Sans doute! Mais l'autre manière de procéder créera probablement encore plus d'immobilisme, ce qui donnera partiellement raison aux conservateurs».

III. DON GIUSEPPE DOSSETTI

Il va de soi que nous ne sommes pas en état ici d'évoquer la grande figure aux nombreuses faces du professeur et plus tard père Dossetti: juriste et canoniste, professeur à l'Université de Modena, membre de la Constituante et ensuite de la Chambre des Députés, vice-secrétaire de la Démocratie Chrétienne, quittant la vie politique en 1952 et universitaire en 1957, inspirateur d'un renouveau religieux dans l'Église d'Italie, fondateur du Centre de documentation à Bologne, proche collaborateur du cardinal Lercaro, un des leaders de Vatican II, et fondateur de communautés religieuses.

Pour les évêques et les experts qui, à l'ouverture de Vatican II, arrivèrent à Rome de l'Europe du Nord – selon l'expression consacrée –, l'archevêque de Bologne et l'Institut des Sciences religieuses de son diocèse étaient réputés comme de vrais représentants du renouveau ecclésial en Italie. On peut même dire plus: c'était le seul foyer progressiste connu des étrangers qui, peu à peu, au cours du Concile, allaient découvrir d'autres aspects dynamiques de l'Église italienne. C'est dire que, dès l'ouverture du Concile, le prestige de Bologne dans le milieu conciliaire de la 'majorité' fut exceptionnel. Même en nous limitant ici au rôle de Dossetti à Vatican II, nous ne pourrons qu'en tenter une brève esquisse. Heureusement, nous disposons à cet égard de plusieurs études, dont les synthèses du professeur Alberigo, qui sont d'une grande utilité. Ainsi qu'il est connu, Alberigo fut un disciple de Dossetti et devint son successeur à la direction de l'Institut des Sciences religieuses⁴¹.

1. Un point de départ incertain

D'après les témoignages, la convocation d'un concile général par Jean XXIII fut pour le père Dossetti – ordonné prêtre quelques semaines auparavant – un événement significatif qui donna à son action une dynamique nouvelle. Au début de novembre 1962, il est appelé à Rome par le cardinal Lercaro comme *peritus* personnel de l'archevêque de Bologne. En décembre 1963, après avoir été secrétaire des modérateurs, il sera nommé expert officiel du Concile. Au cours de l'intersession 1962-1963, Dossetti

^{41.} Cf. G. Alberigo, Giuseppe Dossetti, dans Cristianesimo nella storia 18 (1997) 264-275; Id., Rinnovamento della Chiesa e partecipazione al concilio, dans Id. (éd.), Giuseppe Dossetti: Prime prospettive e ipotesi di ricerca, Bologna, Il Mulino, 1998, 63-77. Voir aussi G. Alberigo, L'esperienza conciliare di un vescovo, dans G. Lercaro – G. Alberigo (éds.), Per la forza dello Spirito: Discorsi conciliari del card. Giacomo Lercaro, Bologna, Dehoniane, 1984, 9-62.

III. DON GIUSEPPE DOSSETTI

Il va de soi que nous ne sommes pas en état ici d'évoquer la grande figure aux nombreuses faces du professeur et plus tard père Dossetti: juriste et canoniste, professeur à l'Université de Modena, membre de la Constituante et ensuite de la Chambre des Députés, vice-secrétaire de la Démocratie Chrétienne, quittant la vie politique en 1952 et universitaire en 1957, inspirateur d'un renouveau religieux dans l'Église d'Italie, fondateur du Centre de documentation à Bologne, proche collaborateur du cardinal Lercaro, un des leaders de Vatican II, et fondateur de communautés religieuses.

Pour les évêques et les experts qui, à l'ouverture de Vatican II, arrivèrent à Rome de l'Europe du Nord – selon l'expression consacrée –, l'archevêque de Bologne et l'*Institut des Sciences religieuses* de son diocèse étaient réputés comme de vrais représentants du renouveau ecclésial en Italie. On peut même dire plus: c'était le seul foyer *progressiste* connu des étrangers qui, peu à peu, au cours du Concile, allaient découvrir d'autres aspects dynamiques de l'Église italienne. C'est dire que, dès l'ouverture du Concile, le prestige de Bologne dans le milieu conciliaire de la 'majorité' fut exceptionnel. Même en nous limitant ici au rôle de Dossetti à Vatican II, nous ne pourrons qu'en tenter une brève esquisse. Heureusement, nous disposons à cet égard de plusieurs études, dont les synthèses du professeur Alberigo, qui sont d'une grande utilité. Ainsi qu'il est connu, Alberigo fut un disciple de Dossetti et devint son successeur à la direction de l'Institut des Sciences religieuses⁴¹.

1. Un point de départ incertain

D'après les témoignages, la convocation d'un concile général par Jean XXIII fut pour le père Dossetti – ordonné prêtre quelques semaines auparavant – un événement significatif qui donna à son action une dynamique nouvelle. Au début de novembre 1962, il est appelé à Rome par le cardinal Lercaro comme *peritus* personnel de l'archevêque de Bologne. En décembre 1963, après avoir été secrétaire des modérateurs, il sera nommé expert officiel du Concile. Au cours de l'intersession 1962-1963, Dossetti

^{41.} Cf. G. Alberigo, Giuseppe Dossetti, dans Cristianesimo nella storia 18 (1997) 264-275; Id., Rinnovamento della Chiesa e partecipazione al concilio, dans Id. (éd.), Giuseppe Dossetti: Prime prospettive e ipotesi di ricerca, Bologna, Il Mulino, 1998, 63-77. Voir aussi G. Alberigo, L'esperienza conciliare di un vescovo, dans G. Lercaro – G. Alberigo (éds.), Per la forza dello Spirito: Discorsi conciliari del card. Giacomo Lercaro, Bologna, Dehoniane, 1984, 9-62.

propose une révision du règlement du Concile, dont plusieurs suggestions seront acceptées par Paul VI et intégrées dans un règlement révisé. La participation active de Dossetti à l'œuvre conciliaire va évidemment varier selon les circonstances particulières de chacune des quatre périodes et des 'inter-sessions'.

Les débuts de Vatican II se sont déroulés dans une grande confusion: il fallait au Concile sortir de l'inertie initiale pour arriver à la formation d'une véritable conscience conciliaire⁴². Il y avait en outre le chevauchement de textes concurrents: la transition des schémas préparatoires aux schémas officiels révisés n'est pas toujours claire pour les participants du Concile. Certaines correspondances provenant de Bologne illustrent l'incertitude du nouveau point de départ. Le 31 janvier 1963, Alberigo adresse une invitation pressante au père Congar afin qu'il accepte de collaborer à la rédaction d'un nouveau schéma *De ecclesia* sous la direction de Dossetti, en particulier les chapitres sur la nature de l'Église, sur l'épiscopat et le magistère.

Le théologien français, plutôt embarrassé – car il a déjà collaboré au projet Philips dès la mi-octobre 1962 –, répond entre autres qu'il connaît déjà deux tentatives de rédaction d'un nouveau schéma *De ecclesia*: d'abord celle de Mgr Philips, qui a le 'grand avantage de reproduire à environ 80% les textes du schéma officiel', mais dans un autre ordre, plus organique et en ajoutant des passages nouveaux (Congar annonce qu'il adresse le projet Philips dans sa version du 1^{er} décembre); ensuite les (théologiens) allemands ont préparé un texte à la demande des évêques de langue allemande, qui sera discuté par ceux-ci à Munich les 4-6 février 1963: ce texte biblique et très complet a l'inconvénient d'être long et un peu scolaire, 'pas entièrement conciliaire de ton'43. Dans la seconde partie de cette lettre, Congar se déclare prêt à faire tout son possible pour que les idées du cardinal Lercaro concernant l'Église et les pauvres aboutissent à la deuxième période⁴⁴.

Quelques mois, plus tard (en date du 1^{er} avril 1963), Mgr Carlo Colombo s'excuse auprès de Don Giuseppe (Dossetti) de ne pas lui avoir

^{42.} Voir le titre du tome II de G. Alberigo – E. Fouilloux (éd.), *Histoire du Concile Vatican II: La formation de la conscience conciliaire (octobre 1962-septembre 1963*), Leuven, Peeters; Paris, Cerf, 1998.

^{43.} La lettre de Congar démontre que celui-ci semble être déjà au courant de la liste des 17 schémas établie le 27 janvier par la Commission de coordination: selon cette liste, le nouveau *De ecclesia* (de 4 chapitres) relèvera de la compétence du cardinal Suenens.

^{44.} Voir les Archives du Centrum voor Conciliestudie Vaticanum II à Louvain: «Dossier Y. Congar».

encore rendu visite. Il ne lui a pas non plus envoyé le texte de Parente (il s'agit d'un schéma *De ecclesia*), car il n'était pas autorisé à le faire et, de plus, il savait que ce projet était abandonné. Il est uniquement adopté comme texte de base dans la discussion du texte Philips, mais non dans ses points particuliers⁴⁵. Fin mai 1963, le père Dossetti fait part à Mgr Carlo Colombo de ses objections à l'égard de la nouvelle version du *De ecclesia* (du groupe Philips):

Il s'agit d'un texte 'trop politique' une mosaïque de manœuvres diplomatiques parfois naïves. Il n'y a plus les 'grands points' du schéma précédent, mais l'inspiration, le cadre mental sont toujours les mêmes. [...] De plus, il reste encore trois points d'étranglement inacceptables: même Mgr Philips, dont la tactique politicienne a tant prévalu, en est bien convaincu. Nous avons parlé longuement et il a dû reconnaître que la présentation que nous proposons n'a rien de maximaliste. [...] Mieux vaut un silence complet que des phrases équivoques et compromettantes⁴⁶.

2. Critiques d'ordre radical

Lorsque le premier débat du schéma *De ecclesia*, dans sa version révisée, va se déployer en octobre 1963, les critiques du père Dossetti vont être radicales, c'est-à-dire qu'elles exigent un texte qui partirait des *racines* de l'ecclésiologie. On en trouve des échos dans le grand exposé que Lercaro fait in aula le 3 octobre 1963.

Dans une longue note dont les éditeurs des discours conciliaires de Lercaro ont publié des extraits, Dossetti fait d'abord une remarque sévère sur la genèse de la révision:

Le nouveau schéma *De ecclesia* n'est pas le résultat d'une nouvelle *réflexion radicale* sur le sujet, mais il est en majeure partie le résultat typique du système des ciseaux et de la colle, c'est-à-dire qu'il a été obtenu en opérant d'abord un démantèlement de l'ancien schéma en petits morceaux (souvent une phrase seulement ou même une demi-phrase), en éliminant toute une série de petits morceaux et en emboîtant les autres (parfois d'une manière phraséologiquement discordante). Il en a résulté un ensemble plus acceptable,

- 45. Archives de l'Istituto per le scienze religiose à Bologne, Fonds Dossetti, II.151. Il n'est pas sans intérêt de noter que Colombo et Dossetti étaient liés d'une longue amitié. Déjà pendant la guerre (1940-1945), ils faisaient tous deux partie du 'gruppo di casa Padovani' avec Lazzati, Fanfani et autres précurseurs du renouveau de l'après-guerre. Cf. G. TROTTA, Giuseppe Dossetti la rivoluzione nello Stato, Genova, Marietti, 1996, pp. 17-21.
- 46. Fonds Dossetti, X/1. Voir A. MELLONI, *Procedure e coscienza conciliare al Vaticano II*, dans *Cristianesimo nella storia*. Saggi in onore di G. Alberigo, Bologna, Il Mulino, 1996, p. 316, note 6. Voir aussi Congar, *Mon journal du Concile* (n. 15), Tome I, pp. 361-362, conversation avec Don Dossetti en date du 14 mai 1963.

mais non pas plus solide et plus fort du point de vue des concepts: plutôt que d'offrir une vision cohérente et inspirée du mystère de l'Église, il présente en effet une suite d'équilibres tactiques entre des courants de pensée opposés. Cette manière de faire n'a rien de modéré [...]; au contraire, ces enchaînements d'équilibres tactiques apparaissent comme un procédé abusif, surérogatoire, qui risque de faire considérer ce texte comme déjà dépassé avant même qu'il ne vienne au jour (un texte qui est dépassé et en partie contredit par les autres schémas proposés, par exemple par le schéma De oecumenismo).

Dossetti, dans cette note, regrette le manque de relief donné à la dimension sacramentelle en tant que fondement de toute la structure de l'Église⁴⁷. Par la suite, il ne peut accepter le rapport entre l'Église et le corps mystique du Christ tel qu'il se trouve défini dans le schéma révisé:

Il ne suffit pas de dire que l'Église et le corps mystique sont le même sujet, si l'on n'ajoute pas aussitôt que cela est vrai seulement d'un point de vue essentiel et dans la disposition constituée par son divin fondateur, et que cela ne se vérifie pas pleinement sur terre dans l'ordre existentiel et à travers les différentes situations historiques. L'identité et l'unité plénière sont une identité et une unité de droit destinées à ne s'accomplir pleinement qu'à la fin de l'histoire, alors qu'aujourd'hui sur terre elles subissent encore des tensions et des réalisations imparfaites et seulement partielles⁴⁸.

Enfin, si Dossetti reconnaît qu'un progrès évident a été réalisé entre l'ancien schéma et le nouveau, il se dit obligé de signaler de graves omissions qui ont des répercussions sur des aspects essentiels du mystère de l'Église, dont l'omission de l'image de l'Église comme maison (oikos) et comme famille de Dieu⁴⁹. En 1964, l'opposition au schéma De ecclesia atteint un point culminant lorsque finalement Paul VI impose à la Commission doctrinale une Nota explicativa praevia qui répond à la crainte obsessionnelle du pape de voir sa liberté de décision un tant soit peu diminuée.

Le 15 novembre 1964, G. Dossetti adresse une requête aux accents dramatiques à son ami Carlo Colombo, qui, à l'époque, est devenu un des principaux conseillers du pape. Il y exprime d'abord sa profonde amertume à la lecture de la *Relatio* (de la Commission) et de la *Nota praevia*.

^{47.} Note de G. Dossetti, Sullo schema *De ecclesia*, dans Fonds Dossetti, 4.422bis (17 pages): parties citées pp. 2 et 3-5: voir Alberigo – Lercaro (éds.), *Per la forza dello Spirito* (n. 41), p. 184, note 3 (notre traduction de l'italien).

^{48.} G. Dossetti, Sullo schema *De ecclesia*, dans Fonds Dossetti, 4.422bis, pp. 3-10: voir ALBERIGO – LERCARO (éds.), *Per la forza dello Spirito* (n. 41), p. 185, note 5 (notre traduction de l'italien).

^{49.} Note de G. Dossetti, Sullo schema *De ecclesia*, dans Fonds Dossetti, 4.422bis, pp. 5-7: voir Alberigo – Lercaro (éds.), *Per la forza dello Spirito* (n. 41), p. 190, note 18 (notre traduction de l'italien).

L'étude approfondie de ces documents de la dernière heure l'a incité à s'y opposer. Il est indigné de constater que le texte du schéma qui a refusé toutes les améliorations les plus raisonnables suggérées par la majorité, a accueilli uniquement des amendements équivoques⁵⁰. Tout le monde comprendra que c'est là un résultat purement tactique et que ce n'est pas par pareilles voies que l'Église pourra réussir à dire au monde avec clarté qui elle est. Nous ne citerons ici que la finale de ce long message:

Je crois que – vu la part que vous y avez prise – vous ne pouvez pas ne pas communiquer au Saint-Père quels ont été les sentiments concrets de beaucoup: s'ils sont prêts à reconnaître que le pape doit garder dans certaines occasions la possibilité de faire valoir son avis, ils n'accepteront de le reconnaître que si les voies qui ont été utilisées pour l'exprimer sont les plus claires et les plus responsables, les plus persuasives et surtout les plus aptes à garantir les prérogatives et le prestige de l'Autorité suprême. Cher don Carlo, je vous prie au nom de notre vieille amitié, de ne pas commettre l'erreur qu'ont commise, il y a quelques jours, les conseillers du Saint-Père à propos du schéma sur les Missions: c'est-à-dire de croire que l'embarras d'aujourd'hui soit seulement l'embarras de quelqu'un d'isolé ou d'une minorité. Même si – sous la pression des événements et quasi par crainte du pire - la plupart s'adapteront à un moindre mal, il est certain que beaucoup garderont une impression négative et décourageante. [...] Je n'hésiterais pas à répéter personnellement ces propos au Saint-Père: sans hésitation intérieure, avec un plein respect, mais aussi avec une franchise religieuse.

J'ai célébré pour lui la Sainte Messe hier et aujourd'hui, et je continuerai à faire de même jusqu'au 21⁵¹.

3. Évaluations post-conciliaires plus nuancées

Au cours de l'évolution conciliaire du schéma rénové *De ecclesia*, l'attitude de Don Dossetti traverse une phase de critiques sévères et parfois radicales. Mais après la clôture de Vatican II, le même auteur prend des positions à certains égards moins intransigeantes et finalement très nuancées. Fort heureusement, plusieurs de ces évaluations qui s'étendent de novembre 1966 à octobre 1994 ont été publiées en un recueil sous le

^{50.} On se rappellera ici l'aventure subie par Congar qui avait consacré tant d'énergie et de temps à une série de propositions que Philips et Charue refusèrent de prendre en considération. Dossetti lui-même avait préparé une quinzaine de remarques et propositions qui couvrent 28 pages, et qui, si elles ont été effectivement introduites, ne paraissent pas avoir influencé la rédaction finale. Voir Fonds Dossetti, III.296 (textes datés du 22 avril 1963 à mars 1964).

^{51.} Fonds Dossetti, II.100, 2 pp.: voir G. Alberigo, L'episcopato al Vaticano II, dans Cristianesimo nella storia 8 (1987) 147-163 (notre traduction de l'italien).

550 J. GROOTAERS

titre Il Vaticano II. Frammenti di una riflessione, Bologna, Il Mulino, 1996, 237 pp.⁵².

Nous nous arrêterons aux deux premiers textes de ce recueil: 1. 'Per una valutazione globale del magistero del Vaticano II', octobre 1966 (p. 23-102), et 2. 'Alcune linee dinamiche del contributo del Card. G. Lercaro al Concilio ecumenico Vaticano II', octobre 1991 (pp. 103-190). Pour ce dernier texte, nous disposons aussi de la publication dans Il Regno, 21/1991, 1er décembre 1991, pp. 694-706. Dans le premier de ces deux commentaires, le chapitre consacré à Lumen gentium débute par des considérations consacrées aux points dynamiques du texte promulgué: l'approche globale de l'Église en tant que 'mystère' et en tant que 'peuple'; le concept du sacerdoce commun est aussi de la plus grande importance. Reste l'interrogation de l'auteur: dans quelle mesure ce texte avec ses qualités et ses défauts sera-t-il capable de stimuler et même de dominer le développement de l'ecclésiologie dans les prochaines décennies? Ceux qui ont dirigé la rédaction du De ecclesia ont, selon Dossetti, suivi par ailleurs une voie minimaliste à cause de leur erreur de jugement quant aux virtualités que le Concile aurait pu réaliser.

Ce fut donc une 'grande occasion manquée' d'avoir sous-estimé les possibilités d'aller de l'avant. Pareil jugement post factum de Don Dossetti n'a pas de base rationnelle. Il nous paraît difficile de 'refaire' l'histoire a posteriori, alors que maintenant le dénouement nous est connu. La position possibiliste de personnalités comme Congar, Martimort, Tucci, Philips e.a., ou comme Suenens, Charue, McGrath, Heuschen e.a., devait tenir compte des initiatives incessantes de la minorité, qui d'ailleurs à partir de 1964 se trouva renforcée par la relève d'une génération plus jeune; par ailleurs, il paraissait difficile d'échapper entièrement aux pressions ambiguës et répétées de Paul VI aux moments charnières de la procédure.

Des six points qui, aux yeux de Dossetti, ont affaibli le texte du *De ecclesia*, il y en a trois qui amènent l'auteur à souligner le *minimalisme* de la tendance des médiateurs. Il s'agit de l'absence d'une véritable pneumatologie qui a hypothéqué de nombreux aspects de l'image de l'Église (3° point). La négligence du rapport entre l'Église visible et l'Église invisible a eu, elle aussi, des répercussions regrettables (4° point). La faiblesse d'une théologie de l'Église locale a empêché *Lumen gentium* de se développer de manière structurée et a empêché d'éviter la crise de

^{52.} On regrettera que ces évaluations n'aient pas été publiées en traduction française ou anglaise. Il faut remarquer qu'en 1987 le prof. Alberigo prend encore appui sur le Dossetti de novembre 1964 et semble ignorer le Dossetti post-conciliaire. Cf. Alberigo, *L'episcopato al Vaticano II* (n. 51), pp. 161-162.

l'absence de lien avec la christologie (6° point). Il est vrai que ce sont là des lacunes regrettables dont les conséquences se sont fait sentir après Vatican II. Le *possibilisme* qui se trouve ici incriminé était, aux yeux des acteurs principaux de l'époque, un moyen d'éviter l'échec de l'entreprise à cause d'une majorité de votes insuffisante.

La suite de ces considérations nous livre des analyses qui apprécient de manière positive les aspects principaux de la constitution comme, par exemple, les développements concernant l'épiscopat⁵³.

Il va de soi que la seconde évaluation dont nous allons parler maintenant présente un intérêt particulier du fait qu'elle fut entreprise en octobre 1991 et prend en compte une tranche décisive de l'après-concile. De ce fait, elle nous confronte notamment aux 'appropriations réductrices' qui caractérisent le pontificat de Jean Paul II⁵⁴. Le paragraphe de cette évaluation qui traite du schéma De ecclesia rappelle le sort de quelques amendements proposés par Lercaro pour le schéma Philips. Dossetti caractérise celui-ci comme étant 'un théologien de Louvain, sénateur coopté du Sénat belge, homme de médiation et doté d'un bon talent de diplomate'55. Au cours de la discussion conciliaire au sujet de l'incorporation dans l'Église par le baptême et la profession de foi, le cardinal Lercaro proposa de nouveaux arguments pour appuyer la doctrine selon laquelle le baptême seul, reçu de manière valide – comme prévu entre autres par la bulle d''Union avec les Arméniens' au Concile de Florence et lors de la XIVe session du Concile de Trente - confère la pleine communion. Dossetti souligne le fait que les arguments développés sont expressément repris par Philips, cités comme dignes de considération dans son histoire de Lumen gentium⁵⁶.

Il n'en va pas de même pour un autre amendement de Lercaro dans sa fameuse intervention *in aula* du 3 octobre 1963. L'archevêque de Bologne se déclara alors opposé à l'affirmation simple et absolue de l'*identité* entre le corps mystique du Christ et la réalité visible de l'Église catholique, précisant que pareille affirmation pouvait conduire et avait de fait

^{53.} Cf. Il Vaticano II. Frammenti di una riflessione, Bologna, Il Mulino, 1996, pp. 60-65.

^{54.} G. Dossetti, Alcune linee dinamiche del contributo del Card. G. Lercaro al Concilio ecumenico Vaticano II, dans Il Vaticano II (n. 53), pp. 103-190.

^{55.} L'auteur n'évalue pas personnellement la valeur du «schéma Philips», mais se contente de reprendre une description qu'il emprunte aux *Souvenirs* de Suenens: «une ecclésiologie de communion centrée sur le mystère de l'Église considéré dans ses profondeurs trinitaires».

^{56.} G. PHILIPS, L'Église et son mystère au deuxième Concile du Vatican. Histoire, texte et commentaire de la constitution 'Lumen Gentium', 2 Tomes, Paris, Cerf, 1967-1968, Tome I, p. 24.

conduit à des déclarations unilatérales⁵⁷. Cette fois, Dossetti souligne le refus de l'amendement proposé:

En ce qui concerne l'identification de l'Église catholique avec le corps du Christ, Philips proposa et défendit avec ténacité au Concile une autre formule qui n'affirme plus 'que l'Église du Christ est la communauté catholique', mais qui affirme 'que l'Église du Christ subsistit in, c'est-à-dire est présente dans l'Église catholique'. En d'autres termes, comme l'ajoute Philips dans son commentaire de Lumen Gentium, c'est là, dans l'Église catholique, que nous trouvons l'Église du Christ dans toute sa plénitude et dans toute sa force, comme saint Paul dit du Christ ressuscité qu'il est constitué Fils de Dieu en dunamei (Rom 1,4)⁵⁸.

Dossetti ajoute ici la remarque – qui, selon nous, est erronée – que «le même Philips, quelques années après le Concile, semble moins convaincu à propos de cette formule», car dans son commentaire de Lumen gentium il écrit «que la formule subsistit in fera couler beaucoup d'encre». Cette dernière expression signifie uniquement que Philips, déjà en 1967, prévoyait que la discussion n'était pas tarie; une prédiction qui s'est réalisée quinze ans plus tard lors de la longue polémique entre le cardinal Ratzinger et le cardinal Willebrands, ce dernier prenant la défense de l'interprétation de Philips en ce qui concerne le 'subsistit in'.

4. La conception du Concile de Dossetti

Dans un chapitre consacré au cardinal Lercaro, Don Dossetti constate combien la participation au Concile a apporté à l'archevêque «un enrichissement et une dilatation» de sa vie pastorale et a davantage encore favorisé sa vie intérieure, particulièrement au niveau de sa prière personnelle. En approfondissant ainsi la signification du Concile, l'auteur rappelle les différents aspects de cet enrichissement ⁵⁹. Mais quant à la conception du Concile lui-même, qui est évoquée comme premier point, Dossetti rappelle que, selon Lercaro, la célébration du Concile est un fait de l'Esprit. Le Concile n'est pas seulement source de créations juridiques mais il constitue une vaste et unique célébration liturgique qui va au-delà

^{57.} Voir le commentaire de Dossetti, Alcune linee dinamiche del contributo del Card. G. Lercaro (n. 54), p. 120.

^{58.} Ibid., p. 122.

^{59.} Cf. G. Dossetti, *Memoria di Giacomo Lercaro*, dans G. Alberigo (éd.), *Chiese italiane e Concilio*, Genova, Marietti, 1988, 300-304: entre autres, la révision de l'*Ordo Concilii* accepté par Paul VI, la conception de l'ecclésiologie, l'option en faveur d'une théologie autre que celle des documents préparatoires, la collégialité épiscopale et la relation de celle-ci avec la primauté.

des différentes normes promulguées: il est donc une réalité charismatique, un véritable événement de l'Esprit Saint⁶⁰.

Cette conception très élevée du Concile impose des exigences et des impératifs de haut niveau. Que ceux-ci ne soient pas facilement acceptés ni même compris par un grand nombre de pères conciliaires entraîne l'équipe de Bologne à des déceptions. À l'occasion de plusieurs grandes interventions in aula du cardinal Lercaro – interventions préparées avec l'aide de Don Dossetti –, l'équipe a le sentiment que l'archevêque de Bologne a parfois buté contre un mur d'indifférence ou même d'incompréhension. Il y a notamment trois grands discours qui, aux yeux des Bolognais, n'ont pas reçu l'audience qu'ils méritaient:

- a. La proposition du cardinal Lercaro à la conclusion de la première période conciliaire de choisir la problématique de l'Église et de la pauvreté comme thème central et perspective générale de l'ecclésiologie;
- b. La relation de l'Église et de la culture dans le cadre du Schéma XIII (début novembre 1964);
- c. L'intervention en faveur d'une condamnation de la guerre du Schéma XIII et un engagement radical en faveur de la paix (intervention par écrit en novembre 1965).

En ce qui concerne la première proposition de Lercaro (autour de la pauvreté comme thématique centrale du Concile), celle-ci, malgré l'émotion suscitée dans la salle conciliaire, n'a pas eu d'impact sur les travaux et s'est ensablée dans l'inertie des consciences. G. Alberigo, regrettant cet échec, a écrit à ce sujet qu'une fin de non-recevoir courtoise mais ferme a été opposée par la majorité 'progressiste' du Concile et a préfiguré le manque d'accueil que d'autres tentatives de Lercaro destinées à élargir l'horizon du Concile allaient subir par la suite⁶¹.

5. Une minorité au sein de la majorité

Selon le même auteur, les deux propositions qui avaient trait au Schéma XIII n'ont pas non plus eu d'influence sur la rédaction finale de la constitution pastorale. Alberigo en a conclu que situer Lercaro dans la

- 60. Dès avant la première réunion du Concile, l'archevêque Lercaro a présenté le Concile à plusieurs occasions et, en particulier, aux curés de Bologne comme un ressourcement de l'Église, «de sa vie et de sa finalité, répondant avec un nouvel élan au plan divin tracé par le Seigneur». C'est là une conception qui permet de dépasser la fausse opposition entre une Église une et immuable et d'autre part une Église qui, dans son histoire, a la capacité de répondre également au projet de Dieu dans le Christ. En cela, Lercaro correspondait particulièrement à l'intuition du pape Jean.
 - 61. Alberigo, L'esperienza conciliare (n. 41), pp. 21-22. C'est nous qui soulignons.

géographie de Vatican II n'est pas chose aisée. Alors qu'il a été un leader du Concile, ses prises de position différentes de celles de la majorité lui valurent de l'admiration plutôt qu'un consensus. Son rôle semble avoir été celui d'être 'una minoranza nel seno della maggioranza conciliare', avec la position d'un out-sider qui guide⁶².

Plus tard, le même auteur a décrit comment Dossetti a, pour sa part, pris contact avec le Concile de manière quasi accidentelle et comme un «franc-tireur», selon ses propres paroles⁶³. Quant à la position de Dossetti, le professeur Alberigo estime que celui-ci a vécu le Concile non comme un 'projet' mais comme une attitude d'obéissance créative à l'égard d'une occasion donnée par l'Esprit:

Avec audace et réalisme, il a, en de nombreuses occasions cruciales, exprimé la 'frontière' la plus avancée de la majorité et en payant souvent le prix de l'isolement, ainsi que lors de la proposition de la pauvreté de l'Église et du refus de la guerre⁶⁴.

Dans un commentaire – écrit en octobre 1991 – Don Dossetti prend à nouveau en considération les propositions de Lercaro qui n'ont pas été reprises dans le texte définitif de *Gaudium et spes*:

Il y en a qui croient que ces énoncés [de Lercaro] ont été écartés par le Concile comme une position de pointe d'un *utopiste inguérissable et isolé*. En réalité, ils correspondaient exactement à l'opinion de nombreux pères

- 62. Ibid., p. 59.
- 63. Cf. Alberigo, Giuseppe Dossetti (n. 41), p. 67. Cette thématique d'un rôle en quelque sorte 'marginal' à Vatican II a récemment été analysée par Nikolaus Klein en conclusion d'un article consacré à l'officine de Bologne. L'auteur remarque que Don Dossetti au Concile était toujours disposé à prendre des initiatives qui le plaçaient en marge de la majorité comme, par exemple, la proposition de traiter de l'Église de manière radicale comme Église des pauvres. Et aussi le fait d'exiger que le Concile prononce une condamnation majeure de la guerre comme moyen de la politique. Le père Klein en tire une conclusion intéressante: 'Que la majorité conciliaire ne l'ait pas suivi à cet égard n'a pas été compris par lui comme une défaite de son ambition personnelle mais comme une exigence de reprendre à nouveau des démarches fatigantes afin d'aller à l'encontre des défis actuels' (N. Klein, Glaube in Geschichte, dans Orientierung 69 [2005] 39). En d'autres termes, lorsque la majorité ne prend pas en compte une proposition de Dossetti, c'est celuici qui a raison et la majorité qui a tort.
- 64. Alberigo, Giuseppe Dossetti (n. 41), p. 76. Notre traduction de l'italien (c'est nous qui avons souligné). À la fin de septembre 1965, Don Dossetti lui-même s'exprime. Il adresse au cardinal Lercaro un premier projet de l'intervention que celui-ci va consacrer à 'la paix de l'évangile' (octobre 1965). Il y joint une lettre commentant ce projet: «Il faut dire un mot qui clarifie toutes les prémisses théologiques et qui évite, me semblet-il, des équivoques possibles dans les interprétations de notre attitude entre deux foyers (les conservateurs et les progressistes). Enfin, pour rendre plus aisée et plus acceptable la conclusion même du problème de la guerre». Le texte de cette lettre se trouve en note dans Alberigo Lercaro, Per forza dello Spirito (n. 41), pp. 253-254, note 2.

conciliaires et particulièrement de quelques personnalités des plus remarquables de l'assemblée conciliaire et ayant une stature spirituelle, théologique et pastorale majeure. [...] Toutes ces voix furent unanimes pour réclamer de manière catégorique la condamnation de toute guerre, même défensive, et le rejet des armes atomiques⁶⁵.

La conception très élevée du Concile comme une vaste célébration qui est le fait de l'Esprit Saint semble apparaître comme une toile de fond du radicalisme qui a inspiré plusieurs propositions de l'équipe de Bologne: c'est ici au moins une hypothèse de travail.

Plusieurs des témoignages que nous venons de citer révèlent que les propositions du cardinal Lercaro et de Don Dossetti ont pu émouvoir l'assemblée conciliaire mais que, finalement et à plusieurs reprises, elles ont reçu «une fin de non-recevoir courtoise mais ferme».

IV. COLLABORATEURS DU CARDINAL SUENENS

Faut-il admettre que les oppositions au sein de la majorité conciliaire peuvent être dépassées par certains dirigeants capables de faire du 'survol' grâce à leur leadership?

Tel semble être le cas du cardinal Suenens qui, dès l'ouverture de Vatican II, est un proche de la tendance des *médiateurs* et en même temps établira une collaboration suivie avec des *intransigeants* notoires.

L'archevêque de Malines-Bruxelles nous présente un aspect du Concile qui n'est pas sans intérêt. Avec Philips, il établit une collaboration durable et efficace. Tous deux appartiennent à la même *squadra*. S'il y a parfois quelques difficultés entre les deux, c'est à cause de tensions entre caractères différents et des dissensions du passé. Les collaborations de G. Dossetti et H. Küng avec Suenens sont évidemment d'un autre ordre.

1. Pas de vies parallèles

Les figures de Gérard Philips et de Giuseppe Dossetti ne se prêtent pas à des 'vies parallèles' à la Plutarque. Cependant, tous les deux ont une vie spirituelle profonde qui est le fondement de leur existence. Les carrières, elles, sont très différentes: celle de Philips témoigne d'une ligne

65. Dossetti, Alcune linee dinamiche del contributo del Card. G. Lercaro (n. 54), pp. 180-181. Parmi les personnalités invoquées par l'auteur se trouvent Alfrink (Utrecht), Léger (Montréal), Liénart (Lille), Duval (Alger) et Bouillon (Verdun), qui parlait au nom de 80 évêques de divers pays. Le cardinal Ottaviani donna également son appui, soulignant qu'aujourd'hui toute guerre est à proscrire absolument.

double – réflexion théologique et engagement pastoral – mais cette ligne est continue, homogène et plus conventionnelle. Celle de Dossetti est évidemment plus brillante mais tissée de nombreux changements de cap et même de brusques ruptures. Don Dossetti a un don personnel qui exerce un pouvoir charismatique évident, tandis que Philips fut l'animateur fidèle de cadres institutionnels. Au Concile apparaît clairement l'opposition entre ces tempéraments différents.

Parlant du schéma Philips, Dossetti le qualifie et le disqualifie en soulignant son caractère 'diplomatique' ou 'tactique', ce qui n'est guère flatteur pour un texte théologique. Quant à Philips, apprenant que l'Avvenire d'Italia de Bologne publiait un article violent, inspiré par Dossetti, il fait la remarque: «Je n'ai pas lu cette prose de Don Dossetti, qui est un juriste particulièrement dur»66. Au cours d'une entrevue Philips-Dossetti chez Congar en mai 1963, celui-ci constate: «Il y a des gens devant qui Philips est braqué»67. Tout de suite, au Concile, Philips est considéré comme un excellent médiateur: lui-même se veut une figure du centre. Dossetti se sent appelé à être à l'avant-garde68. Sa réputation sera plutôt d'être un intransigeant69, n'ayant pas toujours conscience des circonstances concrètes dans lesquelles un concile est appelé à fonctionner. Selon les usages de tout bon parlementaire, Philips s'oppose à des adversaires, mais ceux-ci ne sont pas des ennemis.

Dossetti se trouve souvent *incompris* et parfois même *marginalisé*, mais souvent une telle position paraît le confirmer dans des convictions que les autres n'ont pas pu accepter!

2. G. Philips mis au travail par le cardinal Suenens

À l'inauguration de Vatican II, on ressentit au Collège belge la nécessité de travailler en équipe. Prignon et Heuschen estiment que Suenens devrait mettre Philips au travail sans plus attendre. C'est avec l'accord de l'épiscopat belge que Suenens demande alors à Philips de rédiger une révision du schéma préparatoire sur l'Église sans attendre que celui-ci soit mis à l'ordre du jour du Concile⁷⁰.

- 66. Notes pour servir à l'histoire de la Nota praevia, p. 83.
- 67. CONGAR, Mon journal du Concile (n. 15), Tome II, p. 52.
- 68. Ou «à la frontière la plus avancée de la majorité», selon la formule déjà citée de G. Alberigo.
- 69. Comme nous l'avons indiqué, il ne s'agit pas ici du sens *dérivé* de ce terme dans les tensions idéologiques du XIX° siècle (en France et en Italie). Il s'agit de la signification *première*: «celui qui refuse de transiger» (selon le dictionnaire *Robert*).
- 70. Le père Congar participe activement aux travaux du groupe rédactionnel de Philips et en suit les étapes dans CONGAR, *Mon journal du Concile* (n. 15), Tome I, à partir

Mais même dans ces circonstances exceptionnelles les rapports directs de Suenens avec Philips sont parfois difficiles. L'archevêque de Malines-Bruxelles, qui avait besoin de l'aide de théologiens, demandait fréquemment des avis à des 'jeunes' plus proches comme Thils, Moeller ou Prignon. Peut-être était-il mal à l'aise et quelque peu intimidé devant la compétence d'un contemporain comme Philips⁷¹.

Il y eut entre eux quelques incidents au début de Vatican II, mais grâce aux fonctions d'intermédiaire exercées avec beaucoup de doigté par le recteur Prignon – véritable 'agent de liaison' de Suenens et lui-même ami de Philips – on réussit à aplanir des difficultés. Les relations avec Thils comme collègue de Philips et prêtre du diocèse de Malines, proche de Suenens, furent également utiles⁷². Enfin, les rouages du Collège belge n'avaient pas le droit de s'enrayer: aussi bien le cardinal Suenens que le professeur Philips en étaient des pièces irremplaçables car très efficaces.

3. G. Dossetti, secrétaire des modérateurs et expert de Suenens

Les nombreux emprunts que le *De ecclesia* révisé du groupe rédactionnel de Philips avait faits au schéma préparatoire – selon le plan de Suenens et avec l'appui de Jean XXIII – furent et restèrent pendant longtemps l'objet des principaux griefs de la tendance qui refusait de transiger et qui parfois avait l'ambition de proposer un texte de substitution qui serait nouveau⁷³.

du 18 octobre, pp. 119ss. Des groupes parallèles se réunissent entre autres à l'initiative de Mgr Volk: Congar en rend compte également à la même période de son *Journal*.

- 71. Dans une recension du livre de Suenens sur la Légion de Marie, Philips s'était senti autorisé à remarquer que l'auteur de l'ouvrage n'était apparemment pas théologien!
- 72. À la clôture de la première période du Concile, Philips rentre chez lui profondément meurtri. Son travail entrepris à la demande de Suenens et de l'épiscopat belge avait été sérieusement attaqué par la «vieille garde» (même en la séance plénière du 1er décembre 1962 par Ottaviani!). Il eût été normal que Suenens prenne sa défense, mais il n'en fit rien ou il le fit trop tard. Il s'en plaint dans Journal Philips, p. 11: «Cet incident a été des plus pénibles pour moi. Le cardinal Ottaviani disait: 'Audiant omnes' bien avant que le texte De Ecclesia fût rendu public, il y avait déjà un autre texte qui était répandu! À ce moment-là il devait normalement avoir connaissance de ma réponse au P. Gagnebet [qui fut écrite avec l'accord explicite du cardinal Suenens]. Il n'en a sûrement pas saisi le contenu. En tout cas il décrit mon travail comme un procédé déloyal et inacceptable. Je ne puis me justifier: nous n'avons ni droit à la parole ni possibilité de parler. On invoque bien la présence de nombreux théologiens étrangers pour faire l'éloge de l'ancien schéma, mais on ne mentionne pas les objections d'un bon nombre de ces mêmes théologiens contre le texte officiel. [...] C'est ainsi que nous sommes prisonniers d'une situation trouble. On fait appel à notre autorité et on tait nos objections». C'est après le retour en Belgique que Prignon fit une démarche auprès de Suenens et que celui-ci chargea Thils de rétablir le contact avec Philips.
- 73. À l'époque, Y. Congar aussi estime que le projet d'un schéma de substitution est une utopie dans les circonstances présentes. Il y revient à plusieurs reprises dans son

Les relations amicales de Suenens avec Lercaro vont s'affermir dès septembre 1963 lorsque Paul VI instaura un collège de quatre modérateurs – dont l'un et l'autre font partie – pour «diriger les assemblées conciliaires» (lettre de Cicognani du 9 septembre 1963). Dossetti en devient tout naturellement le secrétaire: Suenens et Dossetti partagent la même préoccupation de prévoir un statut reconnu et un règlement pour les modérateurs afin d'établir clairement leurs compétences⁷⁴.

Dans le contexte des polarités existantes, on ne s'attendait pas à trouver une collaboration significative entre Suenens et Dossetti. L'importance que le cardinal belge attachait à la perspective pastorale de Vatican II et le souci qu'il montrait à réintroduire de nombreux éléments des schémas préparatoires dans les textes révisés, auraient pu être un obstacle difficile à contourner pour Don Dossetti. Nous ne trouvons cependant aucune trace de pareille difficulté. Il faut réaliser ici combien la personnalité brillante et très forte de Dossetti a dû, dès les débuts des contacts, faire impression sur l'archevêque de Malines-Bruxelles qui par tempérament était sensible à ce genre de rencontres⁷⁵.

Quoi qu'il en soit, le mois d'octobre 1963 fut une période conciliaire particulièrement féconde pour Dossetti et Suenens. Ils prirent l'initiative d'importance capitale des 'cinq questions' préjudicielles (notamment concernant la collégialité) soumises aux votes de l'assemblée conciliaire le 30 octobre 1963. Un des buts de cette consultation était de faire sortir la Commission doctrinale de l'inertie que les dirigeants conservateurs lui imposaient. Grâce aux résultats qui firent triompher l'opinion de la majorité du Concile, la Commission fut mise en état d'accélérer ses activités et d'élargir ses cadres de travail par des élections complémentaires⁷⁶. Les projets du statut des modérateurs et d'un règlement pour ceux-ci échouèrent soit à cause de la prudence d'un Paul VI qui resta inerte ou ambigu,

Journal: notamment dès le 28 octobre 1962, après une réunion de groupe de Mgr Volk, l'ecclésiologue français écrit: «Mais il me semble pratiquement impossible de si peu tenir compte du travail déjà fait et où il y a du bon et de l'utile. Nous jouons à 'La laitière (Perrette) et le pot au lait'...» (CONGAR, Mon journal du Concile [n. 15], Tome I, pp. 156-157).

^{74.} L'échange de correspondance à cet égard entre Dossetti, Suenens et Lercaro commence à partir du 4 septembre 1963 jusqu'à la visite de Dossetti chez Suenens annoncée le 25 septembre 1963, voir Fonds Suenens, 792-800. Voir aussi Suenens, Souvenirs et espérances (n. 8), pp. 110-112.

^{75.} Dès novembre 1962, G. Dossetti est en contact avec le cardinal Suenens. Il lui adresse une lettre avec une note au sujet de la conclusion de la première période conciliaire et par la suite un document plus long avec diverses suggestions pour l'inter-session à venir. Cf. Fonds Suenens, 618 et 619. Voir aussi, au début de 1963, l'échange de correspondance concernant l' 'Ordo Concilii' dans Fonds Suenens, 929-943.

^{76.} Pour l'affaire des 5 questions du 30 octobre 1963, cf. Fonds Suenens 1505-1519; voir aussi Suenens, Souvenirs et espérances (n. 8), pp. 115-119.

soit à la suite de l'opposition de Felici et Cicognani qui préféraient garder les rênes en mains, soit par la conjugaison de ces deux facteurs.

À la suite des retombées du 30 octobre, Dossetti dut abandonner sa fonction de secrétaire des modérateurs. Cette démission fut de fait imposée au pape par Mgr Felici qui considérait que sa fonction de secrétaire général englobait le secrétariat des modérateurs⁷⁷.

D'avoir fait passer les principes du schéma *De ecclesia* réécrit, ce «premier cap de la Commission» n'a pas été apprécié par la Curie romaine, écrit Suenens dans ses mémoires:

Durant les séances conciliaires qui suivirent ce vote, plusieurs orateurs firent le procès des modérateurs, réduits au silence parce que non protégés par un règlement qui aurait défini clairement leur rôle mais qui n'avait jamais pris forme⁷⁸.

Malgré la démission de Don Dossetti comme secrétaire des modérateurs, le cardinal Suenens continua à faire appel à lui comme expert⁷⁹.

Au cours de cette deuxième période conciliaire de l'automne 1963, Suenens va faire trois interventions significatives: 1. Le diaconat permanent (le 8 octobre); 2. Les charismes des baptisés (le 22 octobre), et 3. La limite d'âge (le 12 novembre). La première et la troisième seront inspirées par Dossetti. (La deuxième est un texte de Hans Küng dont il sera question plus avant)⁸⁰. Le cardinal Suenens attachait depuis longtemps une grande importance à la restauration du diaconat permanent, non pas à cause de la pénurie du clergé mais pour «la valeur intrinsèque de cet ordre sacramentel dans l'Église»⁸¹. Comme le thème du diaconat permanent avait été rayé du schéma préparatoire sur les prêtres, l'archevêque de Malines-Bruxelles obtint de Philips que celui-ci le mentionne dans le schéma sur l'Église, afin de lui permettre d'intervenir à ce sujet. L'argument théologique, préparé par Dossetti – celui-ci «étant alors son expert»

^{77.} Dans ce contexte, il est intéressant de constater qu'un quart de siècle plus tard, l'édition officielle des procès-verbaux des concertations des modérateurs débute par la réunion du 30 octobre 1963: une note au bas de la page indique «qu'à l'occasion des réunions précédentes des modérateurs son Excellence Pericle Felici, secrétaire général du Concile, ne fut pas invité» (AS V/3, p. 697). C'est donc là l'explication pour laquelle les procès verbaux des réunions précédentes sont traités comme nuls et non advenus. Quant à Cicognani, selon «des rumeurs de bonne source» à l'époque, le pape aurait eu, à un moment donné, l'intention de le nommer «légat du Concile» (en quel cas il n'y aurait pas eu de modérateur): cf. dans Le Monde du 29 juin 1963.

^{78.} SUENENS, Souvenirs et espérances (n. 8), pp. 117-118.

^{79.} Ibid., pp. 112-113.

^{80.} Le cardinal Suenens commente ces trois propositions dans SUENENS, Souvenirs et espérances (n. 8), pp. 119-121. Il fait mention de Dossetti pour la première proposition mais ne donne pas le nom des inspirateurs des autres propositions.

^{81.} Cf. Ibid., p. 119.

-, faisait valoir que, le diaconat faisant partie de la structure sacramentelle de l'Église, il ne fallait pas le réduire à une simple étape de transition vers le sacerdoce. Selon Suenens, cette intervention fut bien accueillie par les pères conciliaires⁸².

L'instauration d'une limite d'âge pour la fonction épiscopale avait déjà été acceptée par la Commission préparatoire (schéma sur l'épiscopat). Au Concile, Suenens proposa un âge précis: soixante-quinze ans. Selon son propre témoignage, l'orateur reçut un accueil glacial. Ce fut le rôle de Paul VI d'introduire cette mesure au début de son pontificat.

Don Dossetti rédigea ce texte concernant la limite d'âge. Suenens a noté de sa main sur ce projet: «texte proposé à moi par Dossetti: je l'ai refait»⁸³.

4. La collaboration de Hans Küng

Nous avons brièvement rendu compte de la conversation mémorable de Y. Congar avec H. Küng, dialogue entre un *possibiliste* et un *radical*. Nous ne savons pas grand-chose des relations Suenens-Küng, si ce n'est que l'archevêque de Malines-Bruxelles porte grand intérêt aux livres de Küng et lui fait part de son souhait de le rencontrer en Belgique ou à Rome (juillet 1963). Quelques mois plus tard, c'est à Küng que Suenens s'adresse pour lui demander un projet de texte en vue de l'intervention que le cardinal souhaite faire sur les charismes des laïcs⁸⁴.

Le discours conciliaire qui repose entièrement sur ce projet de H. Küng sera prononcé le 22 octobre 1963. Il aura une grande répercussion et sera reproduit dans de nombreux périodiques. Hans Küng lui-même raconte que le cardinal Suenens était heureux de disposer ainsi d'un projet de texte avec un fondement biblique reposant entièrement sur la conception paulinienne de l'Église. Selon Küng, cette intervention eut une influence directe sur la dimension charismatique de la constitution sur l'Église⁸⁵. Selon le témoignage du cardinal Suenens, le Concile adopta son point de

^{82.} Comme l'inspirateur de cette intervention de Suenens fut Dossetti, ce texte a été repris comme appendice dans le recueil ALBERIGO – LERCARO, *Per la forza dello Spirito* (n. 41), pp. 313-320. Quant au texte de Dossetti utilisé par Suenens, cf. Fonds Suenens, 1492-1493.

^{83.} Fonds Suenens, 1597-1598. Semblable annotation peut être fréquente chez certains évêques qui désirent affirmer qu'ils ont le dernier mot dans la préparation d'une intervention dont le projet a été rédigé par un expert.

^{84.} Fonds Suenens, 787, 1531 et 1540. Il semble que A. Prignon, P. Schoenmaeckers et G. Thils ont été consultés eux aussi concernant ce même thème: cf. les n. 1532-1533.

^{85.} KÜNG, Erkämpfte Freiheit (n. 12), pp. 473-474.

vue et la mention des charismes fut intégrée dans le texte sur l'Église «en une formulation sage et nuancée, mais nettement positive» 86.

Il est évident que Suenens par cette intervention à Vatican II a été à l'avant-garde des mouvements charismatiques qui, vingt ans plus tard, vont envahir l'avant-scène de Jean Paul II et devenir une caractéristique déterminante du pontificat wojtylien⁸⁷. Dans son remarquable livre de souvenirs, *Erkämpfte Freiheit*, que nous avons cité, Küng paraît être favorablement impressionné par l'organisation et l'efficacité des théologiens du groupe belge, mais parle avec le plus grand mépris des tentatives de *Vermittlung* – 'médiation'! – de Mgr Philips, qui se font «auf Kosten der Wahrheit», c'est-à-dire «aux dépens de la vérité»⁸⁸. Il faut aussi noter qu'au moment où l'équipe Lercaro-Suenens-Dossetti préparait l'entrée en fonction du collège des modérateurs, un des projets proposés prévoyait la constitution d'une équipe d'experts qui aurait secondé les modérateurs. Ce projet avançait le nom de quatre collaborateurs, dont celui de Hans Küng. Comme on le sait, ce projet n'a pas eu de suite⁸⁹.

V. POSTFACE: BACKGROUND THÉOLOGIQUE DES POLARITÉS

Malheureusement, les circonstances ne nous ont pas permis de traiter encore ce dernier aspect essentiel. Je puis simplement rappeler ici que le professeur Komonchak nous a mis en garde contre une distinction trop nette entre l'ecclésiologie (*De ecclesia*), où joueraient des critères de 'stratégie' (entre *médiateurs* et *intransigeants*), et d'autre part le domaine Église et Monde (Schéma XIII), où joueraient des critères de 'contenu' théologique (entre *possibilistes* et *radicaux*).

Un nœud du débat théologique se trouve dans la relation entre l'Église ad intra et l'Église ad extra. Selon la réflexion de Komonchak, il y a d'un côté ceux qui considèrent que les textes dogmatiques prennent une place

- 86. SUENENS, Souvenirs et espérances (n. 8), p. 120: dans ces mémoires, l'auteur semble avoir jugé superflu de mentionner l'identité de son inspirateur.
- 87. Selon Suenens, *Souvenirs et espérances* (n. 8), p. 120, son discours aurait aussi eu un accueil chaleureux auprès du représentant du patriarcat de Moscou car «c'était là un terrain de rencontre pour travailler à l'union des Églises».
- 88. KÜNG, Erkämpfte Freiheit (n. 12), pp. 460-461. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que H. Küng, qui est au courant de notre théorie sur la polarité «médiateur» «intransigeant», a reconnu sa propre position en écrivant lui-même comme dédicace de l'exemplaire de ses Mémoires qu'il a bien voulu nous adresser: «À Jan Grootaers avec les meilleures salutations d'un 'intransigeant'. Amicalement, H.K.».
- 89. Cf. A. Melloni, L'inizio del secondo periodo e il grande dibattito ecclesiologico, dans G. Alberigo (éd.), Storia del concilio Vaticano II, Leuven, Peeters; Bologna, Il Mulino, 1995-2001, Tome III: Il Concilio adulto, pp. 28-29.

J. GROOTAERS

centrale dont dépend la thématique de la relation avec le monde et d'autre part ceux qui conçoivent les schémas concernant les relations Églisemonde comme des textes clés qui influencent les textes dogmatiques.

Ainsi on pourrait considérer que les commentaires de Ratzinger et de de Lubac se situent dans la première catégorie (des tendances disons 'augustiniennes' ou 'patristiques') et que Chenu et Congar se trouvent dans la seconde catégorie (des tendances 'thomistes')⁹⁰.

Pour les 'patristiques' Ratzinger, de Lubac, Daniélou et Urs von Balthasar, il est possible de proposer une position sur la réalité intérieure de l'Église avant même de prendre en considération les responsabilités de l'Église dans l'histoire et à l'égard du monde.

Ceux qui sont de tendance 'thomiste' – Congar, Chenu, Schillebeeckx, Rahner – ne peuvent pas accepter cette perspective du style Ratzinger et de Lubac. Aux yeux des thomistes, une distinction aussi nette qui se limite aux seules catégories du péché et de la grâce est inadéquate: cette distinction ne prend pas en considération l'autonomie et l'intelligibilité dans le domaine de la nature, des sciences et de l'histoire⁹¹.

En conclusion: le domaine du 'contenu' de l'orientation théologique et le domaine de la 'tactique' dans l'assemblée conciliaire ne sont pas séparés. Il y a des liens entre les deux, qu'il conviendra d'étudier de manière plus approfondie.

Lieveheersbeestjeslaan, 49 B-1170 Brussel Belgique Jan GROOTAERS

^{90.} Lettre de J.A. Komonchak à l'auteur en date du 9 janvier 1995.

^{91.} Voir l'article essentiel du professeur Joseph A. Komonchak, Le valutazioni sulla Gaudium et spes: Chenu, Dossetti, Ratzinger, dans Doré – Melloni (éds.), Volti di fine Concilio (n. 6), 115-159.